

XIII
LA *i* US



LA REVUE
ÉTUDIANTE EN
HISTOIRE ET
EN LETTRES
DE L'UQAR

Hiver 2020

LA ^{XIIII} i US



LA REVUE
ÉTUDIANTE EN
HISTOIRE ET
EN LETTRES
DE L'UQAR

Hiver 2020

***Laius*, volume 13, 2020**

Comité éditorial

Marie-Soleil Belzile, conception graphique

Olivier Cloutier, révision

Simon Delarosbil, communications, révision et trésorerie

Karine Hébert, professeure

Julien Goyette, professeur

Claude La Charité, professeur

Coordonnées

Département des lettres et humanités

Université du Québec à Rimouski

300, allée des Ursulines

Rimouski (Québec) G5L 3A1

Courriel : revue.laius@gmail.com

Tous les numéros de la revue *Laius* sont disponibles à l'adresse électronique suivante : www.uqar.ca/universite/a-propos-de-l-uqar/departements/departement-des-lettres-et-humanites/revue-laius

La publication de la revue *Laius* est rendue possible grâce à l'appui financier et logistique des modules d'histoire et de lettres de l'UQAR, du Fonds de soutien aux projets étudiants, de l'Association générale des étudiantes et étudiants du campus de Rimouski (AGECAR), de l'Association des étudiantes et étudiants en histoire (AEEH) et du Regroupement des étudiantes et des étudiants en lettres (RÉEL).

Mise en pages : Édiscript enr.

UQAR

Table des matières

- 5 Présentation
- 7 Histoire du cheval Canadien
Justin Dubé, Marie-Soleil Belzile et Maxime Bontemps
- 21 Marie Gérin-Lajoie et Elsie Reford :
deux visions féminines du Canada
Anthony Carrier
- 39 Toutes ces cendres qui encombrant nos mains :
l'écriture créative selon Raymond Carver
Anthony Lacroix
- 51 À propos de deux monnaies émises à Rome
à l'effigie du jeune Caracalla Auguste
Jérémy Gribaut
- 69 Compte rendu de Laurent Turcot, *L'histoire nous le dira*,
chaîne Youtube
Justin Dubé

Présentation

Le comité éditorial de la revue *Laius* est fier de présenter la treizième édition de la revue étudiante en histoire et en lettres de l'Université du Québec à Rimouski. Cette année encore, la production de la revue a été possible grâce à une collaboration entre l'Association des étudiantes et étudiants en histoire (AEEH) et le Regroupement des étudiantes et des étudiants en lettres (RÉEL).

La revue *Laius* offre aux étudiantes et aux étudiants, des premier, deuxième et troisième cycles de soumettre, ou encore de réviser comme membre du comité éditorial, des publications scientifiques dans tous les champs de l'histoire, du patrimoine et des études littéraires.

La publication d'un article scientifique nécessite de réfléchir et d'analyser un sujet de manière approfondie, en plus de le vulgariser à travers de nombreuses réécritures.

Il s'agit d'une expérience enrichissante sur les plans de la recherche et de sa diffusion pour la relève historique et littéraire.

La publication dans une revue étudiante représente un passage important dans le parcours des étudiantes et des étudiants intéressés par les champs de la recherche scientifique et la création. Les articles contenus dans ce périodique abordent des sujets et

des périodes diverses. Ces textes traitent de l'histoire du cheval Canadien, des féministes Marie Gérin-Lajoie et Elsie Reford, de l'écriture créative selon Raymond Carver, des monnaies émises à Rome à l'effigie du jeune Caracalla Auguste et de la chaîne YouTube *L'histoire nous le dira*.

Le comité félicite l'autrice et les auteurs qui nous offrent cinq textes respectant les standards de qualité de *Laius*.

La présente édition a été possible grâce au dévouement des membres étudiants du comité éditorial, Marie-Soleil Belzile, Olivier Cloutier et Simon Delarosbil, ainsi que des professeurs Karine Hébert, Julien Goyette et Claude La Charité.

Le comité souligne également le soutien des modules de lettres et d'histoire de l'UQAR, du RÉEL et de l'AEEH, de l'Association générale des étudiantes et étudiants du campus de Rimouski (AGECAR), ainsi que du Fonds de soutien aux projets étudiants de l'UQAR, qui ont rendu possible la production de cette treizième édition.

Finalement, nous remercions toutes nos lectrices et tous nos lecteurs. Votre curiosité et votre soif de connaissances nous motivent à publier une revue correspondant à vos attentes.

LE COMITÉ ÉDITORIAL

Histoire du cheval Canadien

JUSTIN DUBÉ ET MARIE-SOLEIL BELZILE
Baccalauréat en histoire

MAXIME BONTEMPS
Master en géographie

Le cheval a sans conteste été l'une des plus importantes espèces domestiquées par l'être humain. Il a servi aussi bien de bête de trait, de moyen de locomotion que de symbole de prestige. L'espèce présente aujourd'hui une diversité de sous-groupes taxinomiques nommés « races » qui, sans se différencier en fonction de critères scientifiquement arrêtés, offrent une variété notable de profils physiques et comportementaux. Cette diversification est le produit d'une sélection humaine et d'une série d'adaptations naturelles à différents environnements.

Le Québec n'est pas étranger à ce phénomène. En effet, la race chevaline dite canadienne a spécifiquement été créée dans la vallée laurentienne à l'époque du Régime français. Aujourd'hui encore, au Québec, on compte plus de 4 500 chevaux Canadiens, sur un total de presque 7 000 à travers le monde¹.

Malgré le rôle historique de premier plan qu'il a joué dans l'anthropisation des rives du Saint-Laurent – c'est-à-dire dans la

1. Domestic Animal Diversity Information System (DAD-IS), *Food and Agriculture Organization of the United Nations*, [en ligne] <http://www.fao.org/dad-is/browse-by-country-and-species/en/>, page consultée le 18 janvier 2019.

transformation du territoire québécois en un espace remodelé et adapté en fonction des besoins humains –, le cheval Canadien n'en reste pas moins méconnu du grand public. Ses origines et le contexte de son établissement méritent pourtant d'être mieux étudiés afin d'affiner notre compréhension de l'histoire du Québec. Explorer l'usage de cet animal domestique par les habitants permet d'appréhender plus avantagusement les processus de colonisation et d'aménagement du territoire laurentien par les anciens Canadiens. Et comme le souligne Andrée Bélanger, parce que le cheval Canadien a été « omniprésent dans la vallée du Saint-Laurent [...], il représente un outil efficace pour étudier les hommes qui l'entourent² ». Des études se sont penchées sur son histoire, mais elles restent peu nombreuses. Parmi les plus importantes, on compte celle de Robert Leslie Jones (1947)³, de Paul Bernier (1992)⁴ et plus récemment de Claude Richer, Pearl Duval et Carolane Grenier (2015)⁵. En tirant profit de l'historiographie existante, cet article s'intéresse à la naissance et à l'évolution de la race canadienne, ainsi qu'à son utilisation par les habitants.

-
2. Andrée Bélanger, *Évolution du cheptel équin et culture équestre dans la vallée du Saint-Laurent sous l'influence britannique, 1760-1850*, Québec, mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2010, p. 12. Désormais, les références à ce texte seront indiquées par le sigle *AB*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.
 3. Robert Leslie Jones, «The Old French–Canadian Horse : Its History in Canada and the United States», *The Canadian Historical Review*, Toronto, Toronto University Press, vol. 28, n° 2, 1947, p. 125-155. Désormais, les références à cet article seront indiquées par le sigle *RLJ*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.
 4. Paul Bernier, *Le cheval Canadien*, Québec, Septentrion, 1992, 168 p.
 5. Claude Richer, Pearl Duval et Carolane Grenier, *Le cheval Canadien : histoire et espoir*, Québec, Septentrion, 2015, 186 p. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *CR*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

La race chevaline canadienne au xvii^e siècle

Sous le règne de Louis XIV, la population équine de la France a été en bonne partie décimée par les guerres européennes. Dans ce contexte, la Couronne choisit de mettre sur pied un nouveau réseau d'écuries royales. Le Roi-Soleil voulut se doter également d'un haras au Canada⁶. Les premiers débarquements de chevaux eurent vraisemblablement lieu dès la fin des années 1640. Le premier contingent d'importance n'arriva toutefois que le 16 juillet 1665. Cette journée-là, un navire déposa à Québec 14 ou 15 chevaux, dont au moins deux étalons et douze juments. En 1667, 15 nouveaux chevaux arrivèrent, puis, en 1679, 13 autres. Ces bêtes appartenaient d'abord à des gentilshommes, des communautés religieuses et des seigneurs, mais, peu à peu, des paysans purent aussi en acquérir et en faire l'élevage (*CR*, p. 31-35 ; *RLJ*, p. 126-133).

L'origine des premiers chevaux importés fait l'objet de plusieurs hypothèses. Notons que la notion de race équine n'était pas encore utilisée à l'époque, puisque ce n'est qu'au xviii^e siècle qu'elle émergea sous l'impulsion des travaux des grands naturalistes des Lumières comme Carl von Linné, Jean-Baptiste de Lamarck et Georges-Louis Leclerc de Buffon⁷. Certains croient que le cheval Canadien descendrait principalement d'équidés normands. Ces derniers étaient réputés pour être de bons trotteurs et d'efficaces transporteurs de marchandises. Ils étaient également forts et endurants. Considérant les difficiles conditions de traversée et la rudesse de la vie au Canada, le roi aurait logiquement favorisé l'envoi de bêtes robustes comme les chevaux normands. D'autres pensent plutôt que la plupart des équidés importés au Canada étaient des

6. Pierre Rousselet-Blanc, (dir.), *Larousse du cheval*, Paris, Librairie Larousse, 1975, p. 158.

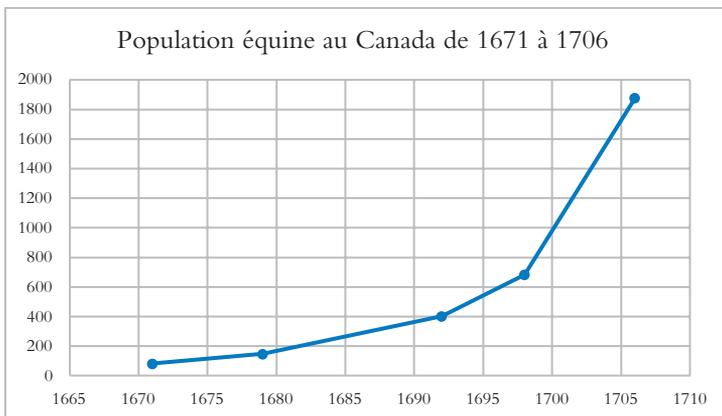
7. Pierre-André Poncet, *Le cheval des Franches-Montagnes à travers l'histoire*, Porrentruy, Société jurassienne d'émulation, 2009, p. iv-v.

chevaux bretons, reconnus pour leur robustesse, leur résistance au froid, leur vigueur et leur petite taille. Ces traits physiques et physiologiques, tous observables chez le cheval Canadien, en faisaient des animaux de choix pour œuvrer à la colonisation la vallée du Saint-Laurent. D'autres types équins ont pu être importés, notamment des pur sang espagnols – issus de la race arabe – et des Percherons. Il est probable que ce soit l'amalgame de ces différentes races qui a créé le cheval Canadien (*CR*, p. 41-45)⁸.

Les équidés amenés au Canada ont été distribués dans toute la colonie laurentienne grâce à un ingénieux système mis en place par l'intendant Jean Talon. Il s'agissait d'une sorte de contrat en vertu duquel les habitants qui se voyaient accorder un ou des chevaux devaient éventuellement remettre à la Couronne un poulain en guise de paiement. Les poulains ainsi retournés au gouvernement colonial étaient ensuite confiés à d'autres colons selon la même formule. Toutefois, les autorités exigeaient que les chevaux concédés soient bien entretenus, sous peine de payer une amende. Cette méthode a permis de propager rapidement ces bêtes dans toute la vallée laurentienne. Leur nombre est estimé à 80 individus en 1671, à 145 en 1679, à 400 en 1692 et à 680 en 1698. Enfin, en 1706, ils étaient 1 872 (*CR*, p. 36-38). Le graphique de la page suivante illustre bien cette croissance démographique exponentielle, surtout au tournant du XVIII^e siècle.

C'est cette population équine qui, peu à peu, constitua la race que l'on dira « canadienne ». De la même manière, on appelait

8. Voir aussi Pierre Rousselet-Blanc, (dir.), *Larousse du cheval*, ouvr. cité, p. 33-34; 123; 157; Elise Rousseau et Yan Lebris, *Horses of the World*, Princeton, Princeton University Press (Princeton and Oxford), 2014, p. 154-160; 290; 426. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *ER*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.



« Canadiens » les colons d'origine française qui habitaient les rives du Saint-Laurent. Si l'épithète « canadien ou canadienne » ne désigne plus depuis longtemps les seuls francophones de la vallée laurentienne, il est demeuré accolé à la race équine issue de la même région.

La multiplication des équidés en terre canadienne fut telle qu'en 1709 un règlement tenta de limiter leur reproduction, une trop grande partie du fourrage de la colonie étant dévorée par ces bêtes (*RLJ*, p. 126-127). Cependant, cette seule préoccupation ne justifiait pas entièrement l'antipathie des autorités à l'égard de la propagation rapide du cheval. En effet, contrairement aux habitants européens qui n'avaient pas encore la possibilité de disposer de chevaux comme bon leur semblait, les Canadiens y avaient assez facilement accès. Son utilisation répandue pour le labour surprit la plupart des Européens de passage, qui en firent d'ailleurs état dans leurs récits de voyage (*CR*, p. 47). Or, « les dirigeants coloniaux voient dans l'abondance chevaline une menace au bon ordre des

choses», puisqu'en Europe «seuls les mieux nantis ont le privilège de disposer du précieux animal» (*AB*, p. 5). Dans les années 1710, la Couronne exigea même des administrateurs qu'ils limitent le nombre de chevaux dans la colonie, mais en vain (*AB*, p. 98).

Symbole de prestige, la possession d'un cheval était une grande fierté pour les habitants. Au début du xviii^e siècle, on comptait environ un cheval pour cinq habitants et le phénotype du cheval «canadien» s'imposait tranquillement. La présence de ces bêtes influençait donc grandement la vie des colons, qui les appréciaient beaucoup. On reconnaissait déjà leur caractère endurant et leur bon tempérament, tout en les admirant pour leur allure, leur petite taille, leur forte constitution, leur force de travail et leur rusticité⁹. Ces qualités jouèrent un rôle important dans leur utilisation soutenue par les Canadiens pour s'adapter au territoire laurentien. Selon Louise Dechêne, acquérir un cheval correspondait à «la plus grande conquête de l'habitant car nul animal n'était moins approprié aux conditions locales que le bœuf qui, dans les chemins boueux et la neige, n'avancait qu'avec peine ou pas du tout¹⁰».

Le cheval ne servait pas encore de monture de guerre, les exemplaires étant trop rares. Mais dans la vie de tous les jours, il devint rapidement indispensable pour une foule de tâches. À la ferme, il était bien sûr utilisé pour le labour, mais également pour le déboisement et pour engranger des récoltes. De plus, «[l']omniprésence du cheval entraîne le développement d'une importante activité économique en soutien à toutes les fonctions auxquelles il se rattache. Les métiers de maréchal-ferrant, de constructeur de

9. Andréa Saint-Pierre, *Historique de la race chevaline canadienne*, Montréal, Société des éleveurs de chevaux Canadiens, 1940, p. 5.

10. Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au xvii^e siècle*, Montréal, Plon, 1974, p. 318.

voitures et de ferronnier, de sellier et de bourrelier sont inhérents au rôle du cheval et aux activités qui lui sont reliées¹¹ ».

Le Canada étant encore peu peuplé, et les noyaux de peuplement très dispersés, les équidés représentèrent également un moyen de déplacement aussi efficace qu'indispensable. Dès le xvii^e siècle, beaucoup d'habitants faisaient le trajet Montréal-Québec à cheval ou en calèche. Les chevaux étaient en effet très pratiques pour se rendre aux marchés d'hiver, lorsque le fleuve était gelé, ou pour se réunir lors de festivités (*RLJ*, p. 147). Les propriétaires d'un cheval pouvaient aussi s'en servir pour de petits déplacements, par exemple pour aller régler des affaires au village ou se rendre à l'église. À l'époque, l'utilisation du cheval pour le transport de denrées restait toutefois encore limitée puisque le système routier était embryonnaire. C'est seulement à partir des années 1730, avec l'aménagement du Chemin du Roy, que le transport équestre entra en compétition avec le transport fluvial¹². Par ailleurs, « le cheval constitue un moyen de communication formidable dans un contexte où la seule alternative réside dans le courrier manuscrit » (*AB*, p. 5).

En plus de servir aux occupations quotidiennes, le cheval devint un outil de sociabilité susceptible d'attiser les convoitises. Par exemple, après la messe du dimanche, les habitants se rassemblaient pour improviser des courses équestres – et malheur aux piétons trop lents pour s'écarter des rues lorsque les chevaux passaient! En raison des accidents qu'il provoquait, notamment en ville, ce comportement fut responsable des premières limitations de vitesse sur le continent nord-américain en 1706 (*CR*, p. 50).

11. Laurier Lacroix, « Le cheval Canadien et les voitures hippomobiles d'hiver vus par Cornelius Kreighoff », *Les Cahiers des dix*, n^o 69, 2015, p. 282.

12. Andréa Saint-Pierre, *Historique de la race chevaline canadienne*, ouvr. cité, p. 7-10.

C'est à peu près au même moment que ces solipèdes commencèrent à être surmenés et mal entretenus par les colons. En été, on les laissait souvent vivre dans les bois, ne leur offrant aucune défense contre l'hiver, pour se protéger du vent, de la neige et du froid. Les habitants les plus pauvres n'avaient pas les moyens de leur procurer un abri. Ils espéraient que le cheval, ainsi exposé aux éléments, allait devenir plus endurant. Puis, dans la première moitié du XVIII^e siècle, les chevaux devinrent trop nombreux pour le fourrage disponible, limitant par conséquent le développement d'autres types d'élevage. Autrement dit, la popularité du cheval Canadien constitua, jusqu'à un certain point, un frein à l'essor de la colonie et à la diversification des cultures et du cheptel. En raison du manque de bétail, la population fut d'ailleurs contrainte de manger des équidés au cours de la famine qui eut lieu lors de la guerre de la Conquête (*RLJ*, p. 132-134).

Évolutions du XVIII^e siècle à nos jours

En dépit d'une diversité génétique persistante, l'isolement des chevaux Canadiens a eu un effet stabilisateur et homogénéisant sur son bagage génétique au cours des deux premiers tiers du XVIII^e siècle. Certains voyageurs étrangers, à l'instar du botaniste et naturaliste Pehr Kalm en 1749, ont souligné le caractère original de ce cheval, le décrivant comme une lignée bien distincte et de très grande qualité (*CR*, p. 44-68). Chose certaine, «[a]u moment de la Conquête britannique, il existe dans la population chevaline de la vallée du Saint-Laurent une conformité de tempérament et de physionomie assez définie pour être attribuée à un type spécifique» (*AB*, p. 47). Cette population comptait d'ailleurs un nombre impressionnant d'individus, soit environ 14 000 au moment de la chute de la Nouvelle-France (*RLJ*, p. 132-134).

Les Britanniques reconnurent rapidement la valeur du cheval Canadien, le considérant comme une race unique et adaptée au climat nordique du pays. Ils s'étonnèrent toutefois de la familiarité des habitants à l'égard de leurs solipèdes. Par exemple, ils furent surpris de les voir parler à leurs chevaux presque comme si ceux-ci étaient humains. Par ailleurs, ils « partagent ce malaise évident des autorités françaises vis-à-vis de l'accessibilité aux équidés pour les moins fortunés. [...] Les Britanniques se montrent donc eux aussi agacés dès le début par cette popularité du cheval » (*AB*, p. 99-100).

L'arrivée des Britanniques au Canada concorde avec celle de plusieurs équidés anglais, surtout en raison de leur utilisation par l'armée. Ces chevaux anglais se mêlèrent aux représentants de la race canadienne. De plus, entre 1780 et 1812, le Bas-Canada importa de nombreux chevaux américains, notamment des « Narragansett Pacers » du Rhode Island. Ces apports états-unisens altèrent le bagage génétique des équidés canadiens tout au long du XIX^e siècle. Conséquemment, l'hétérogénéité déjà présente au sein de la race canadienne ne fera que s'accroître avec le temps. Un nombre significatif de chevaux Canadiens étaient exportés. Dès l'époque de la Nouvelle-France, les colonies françaises d'Acadie, du Pays-d'en-haut et de la Haute-Louisiane cherchèrent à se doter de pareils animaux. Ces contrées s'avéraient d'ailleurs beaucoup plus hospitalières que la vallée laurentienne en matière de climat, de végétation et de relief. Conséquemment, les populations équinnes canadiennes y crûrent considérablement. Toutefois, plusieurs de ces bêtes retournèrent à l'état sauvage. Elles se déployèrent dans tout l'Ouest nord-américain et furent souvent domestiquées de nouveau par les populations métisses et autochtones (*RLJ*, p. 135-144). Après la Conquête un vaste commerce intercontinental de chevaux Canadiens se mit en place, la grande qualité de ces derniers ayant attisé la convoitise des Anglo-Saxons

(*CR*, p. 70-73). Au XIX^e siècle, la diffusion de la race canadienne s'accéléra. Aux États-Unis, ses représentants se mélangèrent à d'autres populations équines et participèrent à la création de nouvelles races (*ER*, p. 426). Source de revenu pour les Canadiens qui les vendaient, plusieurs de ces chevaux furent aussi exportés en direction des Antilles et des Indes (*RLJ*, p. 137).

Par ailleurs, le cheval Canadien était déjà devenu un élément essentiel pour la guerre vers la fin du Régime français. Les anglophones l'utilisèrent ensuite dans le contexte de la guerre de 1812, notamment avec la création de la *Quebec Volunteer Cavalrie*. Après la Confédération, on note également sa présence dans les contingents de la police montée et dans l'armée canadienne. Les chevaux Canadiens furent donc utilisés par les forces policières et militaires de l'Ouest pour mettre fin à la contrebande d'alcool et mater les révoltes métisses. Plusieurs d'entre eux servirent également lors de la guerre de Sécession. Cette utilisation militaire du cheval Canadien se traduisit par la perte d'un nombre important de « pur sang » sur le front (*CR*, p. 69-70).

En 1868, le docteur Guillaume-Sylvain de Bonald fournit la première véritable description scientifique de la race, qui était considérée comme distincte depuis au moins la première moitié du XVIII^e siècle. Selon lui, le cheval Canadien possédait des particularités propres sur le plan physique aussi bien que comportemental. C'était un animal dont le poil, la crinière et à la queue étaient longs et épais, caractéristiques qu'il attribua au climat nordique et aux conditions très rudes de son élevage. Il nota que la robe, elle, variait beaucoup de couleur, même si le noir et le brun foncé restaient prédominants. Le docteur consigna plusieurs autres traits physiques : une grande tête, une forte encolure bien arrondie, des jambes solides et poilues, une petite taille, un long corps, des hanches musclées, de gros sabots, une hauteur de 4,8 à 5 pieds,

un poids de 800 à 1 000 livres, etc. Fait intéressant, il attribuait la forme de sa tête à des racines normandes, la force de ses poumons à son sang anglais et la silhouette de sa crinière et de sa queue à un héritage arabe¹³.

Le commerce des chevaux Canadiens s'effondra vers 1870, lorsque les États-Uniens commencèrent à importer des chevaux normands. Aussi, l'utilisation du cheval Canadien lors des guerres nord-américaines avait fait chuter le cheptel de « pur sang » disponibles. Compte tenu du nombre important de bêtes mortes en peu de temps, il a été d'autant plus nécessaire de mélanger les survivantes à d'autres races pour qu'elles puissent se reproduire (*RLJ*, p. 159). Éventuellement, le métissage du cheval Canadien à d'autres équidés, tant au Québec qu'ailleurs en Amérique, mit en péril son existence même¹⁴.

Au tournant du xx^e siècle, l'extinction imminente de la race canadienne poussa le gouvernement provincial à mettre en place des mesures de préservation. Une première initiative fut d'accoupler des équidés métissés avec des chevaux du Perche, qu'on jugeait semblables aux premiers chevaux Canadiens. Cette tentative fut toutefois un échec. Avec l'appui du gouvernement fédéral, le surintendant du Département d'agriculture du Québec mit sur pied la Société des éleveurs de chevaux Canadiens. Celle-ci eut pour mandat d'isoler un certain nombre de pur sang pour qu'ils se reproduisent entre eux et recréent une population viable pour la survie de la race¹⁵.

13. Guillaume-Sylvain de Bonald, « Amélioration de la race chevaline en Canada en général et dans le comté de Berthier en particulier », *La Minerve*, 5 décembre 1868, p. 2-3.

14. Pour plus de détails sur l'évolution de la population équine québécoise au xix^e siècle, voir l'étude d'Andrée Bélanger (mémoire cité).

15. Fran Lynghaug, *The Official Horse Breeds Standards Guide: The Complete Guide to the Standards of All North American Equine Breed Association*, Minneapolis,

Dans la première moitié du xx^e siècle, la mécanisation de l'agriculture et des transports rendit son usage moins fréquent par les paysans. Dans ce contexte, la possession d'un cheval n'était plus un gage de prestige, mais plutôt un symbole de retard social. Les élevages de « pur sang » réservaient d'ailleurs l'utilisation de leurs chevaux Canadiens au loisir, notamment pour le sport équestre. Vers la fin du xx^e siècle, la croissance de l'intérêt pour le patrimoine et le plein air encouragea la multiplication des chevaux Canadiens. Peu à peu, des élevages comportant un nombre grandissant de « vrais » individus furent constitués. En 1995, le nombre de ceux-ci se limitait à 222. Depuis, différents amateurs s'affairèrent à accroître la population, de sorte qu'aujourd'hui on en compte près de sept milliers (*ER*, p. 426). Désormais, le cheval Canadien est surtout utilisé à des fins récréatives : équitation, reconstitution historique, calèche, etc. Certains corps policiers les emploient également (*FL*, p. 360)¹⁶.

★★★

L'« invention » du cheval Canadien par les Français au xvii^e siècle a donc grandement contribué à l'anthropisation de la vallée laurentienne. Issue de croisements divers, cette race a favorisé le peuplement de la contrée inhospitalière qu'était à bien des égards la Nouvelle-France. Les chevaux Canadiens ont entre autres servi de biens de prestige, de force motrice en agriculture, de source de jeu et d'amusement, de biens commerciaux, de moyen de locomotion,

Voyageur Press, 2009 p. 357-360. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *FL*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

16. Voir aussi les statistiques de Domestic Animal Diversity Information System (DAD-IS), site Internet cité.

etc. Toutefois, ils étaient si utiles et si vaillants qu'ils ont fini par être surexploités pendant les guerres atlantiques et ont été croisés à des races moins vigoureuses. Autrement dit, ils ont été victimes de leur propre succès.

Il s'agit d'un objet d'étude intéressant pour approcher les relations homme-milieu, c'est-à-dire les interactions entre les êtres humains et leur environnement. En effet, c'est un animal créé par l'humain, pour l'humain, qui a permis aux habitants de transformer le territoire et de l'habiter efficacement. Avec l'industrialisation, il est évident que ce rôle s'est transformé. Mais cela n'a pas conduit à l'extinction complète de la race. Après tout, celle-ci existe encore grâce au caractère patrimonial qu'on lui a attribué au tournant du *xx*^e siècle. Son aspect utilitaire a été généralement remplacé par une vocation plus culturelle et récréative. Notons que le « coût écologique » du cheval Canadien – qui se traduisait par exemple par des routes de terres battues et des exploitations de fourrages – était nettement inférieur à celui des machines agricoles, automobiles et autres. Il serait donc certainement intéressant de se pencher sur ce remplacement du cheval par des engins industriels pour mieux comprendre l'évolution de l'environnement au Québec, ainsi que de l'empreinte écologique de ses habitants.

Par ailleurs, le poids symbolique du cheval Canadien s'est particulièrement accru au fil du temps, faisant de lui un véritable emblème national. En vertu d'une loi de l'Assemblée nationale adoptée en 1999, la race chevaline canadienne appartient officiellement au patrimoine agricole du Québec (*FL*, p. 359–360). En 2002, le gouvernement fédéral a reconnu le cheval Canadien comme le cheval national du Canada¹⁷. Aussi, en 2007, le ministère des Transports du Québec a choisi de modifier les panneaux

17. Canada, « Loi sur le cheval national du Canada », L.C. 2002, ch. 11.

de signalisation afin que les équidés représentés sur ses pictogrammes aient la silhouette de chevaux Canadiens¹⁸. Ceux-ci sont indissociables des représentations populaires du Canada français préindustriel, notamment à travers leur mise en scène dans les peintures de Cornelius Krieghoff¹⁹. À la lumière du rôle-clé de la race canadienne dans la colonisation du territoire et de la signification culturelle ou mémorielle qu'elle conserve au sein de la société québécoise, on peut souhaiter qu'on continue de la mettre en valeur.



Dessin de Justin Dubé

-
18. *Le Journal de l'Association québécoise du Cheval Canadien*, vol. 10, n° 4, décembre 2008, p. 2.
19. Laurier Lacroix, «Le cheval Canadien et les voitures hippomobiles d'hiver vus par Cornelius Krieghoff», art. cité, p. 281-301.

Marie Gérin-Lajoie et Elsie Reford : deux visions féminines du Canada

ANTHONY CARRIER
Baccalauréat en histoire

Tant du côté anglophone que francophone, de nombreuses femmes se sont levées au cours de l'histoire canadienne pour donner une voix à leurs semblables qui étaient souvent exclues de la sphère publique¹. Parmi elles, se trouvent deux bourgeoises de Montréal: Marie Gérin-Lajoie (1867-1945) et Elsie Reford (1872-1967). La première est reconnue, avec Caroline Béïque, comme fondatrice de la Fédération nationale de la Saint-Jean-Baptiste (FNSJB), organisation pionnière de militantes canadienne-françaises et catholiques². Quant à la seconde, elle est célèbre pour avoir créé les Jardins de Métis (Reford Gardens) à

-
1. Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, p. 7-9. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *BHF*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.
 2. Marilynne Brisebois, «La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la constitution d'un réseau catholique féminin transnational, 1907-1920», *Histoire sociale/Social History*, vol. XLIX, n° 98 (mai 2016), p. 106-108; Karine Hébert, «Une organisation maternaliste au Québec. La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la bataille pour le vote des femmes», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 52, n° 3 (hiver 1999), p. 2; 6-10; Hélène Pelletier-Baillargeon, *Marie Gérin-Lajoie. De mère en fille, la cause des femmes*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 67-83.

Grand-Métis en 1926³, et pour avoir été à l'origine, avec Julia Parker Drummond, du Women's Canadian Club (Club canadien des femmes)⁴. Issues de familles de cultures distinctes et vivant dans un Canada encore embryonnaire, elles avaient une vision différente du concept de la nation canadienne.

Depuis quelques décennies, des études ont été consacrées à leur vie respective ainsi qu'à leurs principales réalisations, mais rares sont celles qui se sont véritablement attardées à remettre leurs positions à l'égard des droits des femmes dans un contexte national. Surtout, aucune recherche n'a entrepris de comparer les parcours de Marie Gérin-Lajoie et d'Elsie Reford, encore moins de procéder à une mise en perspective de leurs points de vue idéologiques. À travers quelles traditions politiques Marie Gérin-Lajoie et Elsie Reford interprétaient-elles le rôle des femmes dans la société québécoise et au sein du Canada? Nous avançons qu'elles étaient des maternalistes qui encourageaient la participation des femmes dans la vie publique par devoir, bien qu'Elsie Reford ait fait preuve d'une plus grande réserve sur différents dossiers en lien avec la politique active. La vie publique à laquelle elles se référaient diffère cependant: la première voulait que les

3. Jardins de Métis, *Jardins de Métis | Tourisme Gaspésie Bas Saint-Laurent*, [En ligne], <https://www.jardinsdemetis.com/> (page consultée le 15 octobre 2019).

4. Karine Hébert, « Elsie Reford, une bourgeoise montréalaise et métissienne : un exemple de spatialisation des sphères privée et publique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n^{os} 2-3 (automne 2009/hiver 2010), p. 279-280, 287-288. Désormais, les références à cet article seront indiquées par le sigle *ER*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte; Elizabeth Kirkland, *Mothering Citizens: Elite Women in Montreal, 1890-1914*, thèse de doctorat (histoire), McGill University, 2011, p. 270-271; Les Amis des Jardins de Métis, *Elsie vue par/Through the Eyes of, Grand-Métis/Montréal, Jardins de Métis/Umanium*, 2019, p. 65-67. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *EVP*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

femmes s'engagent dans une société canadienne-française catholique, à l'intérieur de la nouvelle structure politique canadienne, alors que l'autre militait surtout pour le maintien de liens forts entre le Canada et l'Empire britannique auquel elle était profondément attachée.

Pour répondre à la problématique, les articles écrits par Marie Gérin-Lajoie dans *La Bonne Parole*, organe de la FNSJB, et les correspondances d'Elsie Reford avec lord Grey, gouverneur général du Canada de 1904 à 1911, constituent les principales sources. Bien que la période étudiée se concentre entre 1896, au moment où Wilfrid Laurier devient le premier francophone à accéder au poste de premier ministre du Canada, et la fin de la Première Guerre mondiale en 1918, un retour en arrière pour connaître l'enfance des deux bourgeoises s'impose. Ainsi, après avoir examiné le milieu socioculturel dans lequel chacune a évolué, l'article s'attardera à la façon dont elles se sont engagées pour militer pour la cause des femmes et abordera deux événements qui permettent de saisir les principales différences qui caractérisent leurs visions politiques respectives.

Deux femmes, deux origines

Tout d'abord, pour comprendre la vision du Canada chez Marie Gérin-Lajoie et Elsie Reford qui oriente une partie de leur engagement en faveur de la cause des femmes, il est important de les situer dans le contexte socioculturel et politique dans lequel elles ont vécu.

Un pays dominé par la droite conservatrice

Le Canada du tournant du siècle est scindé en deux peuples principaux: les Canadiens français, groupe auquel appartient

M^{me} Gérin-Lajoie, et les Canadiens anglais, incluant M^{me} Reford – les peuples autochtones n'étant pas vraiment pris en considération à ce moment...⁵ C'est une période marquée par des mouvements démographiques, alors que l'on commence à développer l'Ouest canadien, que l'urbanisation prend son envol et que beaucoup de paysans quittent les régions rurales pour aller vivre en ville ou aux États-Unis afin d'améliorer leur sort. Par ailleurs, on assiste à des conflits ethniques entre les francophones, qui perdent leurs droits linguistiques dans certaines parties du jeune pays et trouvent refuge auprès de l'Église catholique, et les anglophones qui se considèrent encore prioritairement citoyens britanniques et refusent de coopérer avec les États-Unis (*DPE*, p. 15-19)⁶.

LE NATIONALISME CANADIEN-FRANÇAIS

Durant cette période, les Canadiens français développent un nationalisme où la religion catholique agit comme un « véritable ciment social » (*DPE*, p. 39). Devenus sujets britanniques depuis le Traité de Paris de 1763, ils ont tenté de conserver leurs institutions civiles tout en préservant un ordre social, alors même qu'ils se sentaient négligés et menacés en tant que minorité. Il fallait, à tout le moins est-ce l'idée émise par Henri Bourassa, chercher l'union et l'égalité des deux « races » pour qu'on les reconnaisse comme peuples fondateurs du Canada. Bourassa met en valeur

-
5. Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus : comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 15. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *DPE*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.
 6. Damien-Claude Bélanger, « L'antiaméricanisme et l'antimodernisme dans le discours de la droite intellectuelle du Canada, 1891-1945 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 61, n^{os} 3-4 (hiver-printemps 2008), p. 502-512.

l'autonomie du Canada en proposant un double pacte constitutionnel qui rendrait égaux les Canadiens français et les Canadiens anglais, tout en s'opposant à l'impérialisme britannique (*DPE*, p. 78-87).

L'IMPÉRIALISME CANADIEN-ANGLAIS

La cohérence nationale en pleine structuration au Canada anglais reposait, pour plusieurs, à la fois sur l'opposition aux États-Unis et sur le maintien de liens étroits avec l'Empire britannique⁷. Il faut dire qu'à l'époque, la Grande-Bretagne, menacée dans sa puissance économique par l'Allemagne, comptait sur les membres du Commonwealth et ses colonies pour assurer sa prédominance. La Guerre des Boers (1899-1902) a donné l'occasion au Canada de se positionner en faveur de la mère-patrie. Plusieurs anglophones comme George Monro Grant, recteur de l'Université Queen's à Kingston, et Stephen Leacock, politologue et économiste à l'Université McGill, croyaient que tous les Canadiens devaient s'unir afin de défendre leur mère-patrie qui a pris soin d'eux, mais aussi d'éviter une fraction du pays en deux (*DPE*, p. 162-167).

Deux femmes, deux trajectoires

MARIE GÉRIN-LAJOIE

Marie Gérin-Lajoie, née Lacoste, voit le jour le 19 octobre 1867 à Montréal dans une famille bourgeoise franco-catholique. Son père, Alexandre Lacoste, est juriste et avocat d'allégeance conservatrice modérée, mais dont la famille semble avoir eu des relations étroites avec les Patriotes. Sa mère, Marie-Louise Globensky, bien connue pour ses engagements comme dame patronnesse, provient

7. *Ibid.*, p. 512-517.

d'une famille originaire de Pologne et, par sa mère, est apparentée à Louis-Joseph Papineau⁸. Marié en mai 1866, le couple Lacoste-Globensky s'installe sur la rue Saint-Hubert où réside une partie de l'élite montréalaise francophone. M^{me} Lacoste tient salon, donnant ainsi l'occasion à des femmes de se rassembler et de parler devant un public choisi. Ces multiples engagements ne se font pas au détriment de l'éducation de ses enfants, et surtout de l'enseignement religieux qu'elle leur prodigue avec sérieux (*MGJ*, p. 29-31). C'est pour parfaire sa formation que Marie Lacoste sera envoyée, en novembre 1877, au pensionnat d'Hochelaga, dirigé par les Sœurs de Saint-Noms de Jésus et de Marie. Débute pour elle une difficile période de six ans. En effet, l'aînée de la famille est considérée comme une fille indisciplinée qui accepte difficilement les règles d'une Église qui infériorise les femmes (*MGJ*, p. 35-45). Son expérience au pensionnat lui a par contre permis de « [forger] en elle une grande indépendance d'esprit » (*MGJ*, p. 47). À sa sortie du pensionnat, elle est autorisée à fréquenter la bibliothèque de son père et à participer aux salons qu'organisent ses parents. Elle commence à ce moment à s'intéresser au droit et à prendre conscience de la réalité des femmes, alors que des mouvements féministes se forment en Europe et aux États-Unis (*MGJ*, p. 54-71). C'est lors d'une de ces occasions qu'elle rencontre Henri Gérin-Lajoie, avocat du Barreau de Québec, avec qui elle se marie en janvier 1887. Le jeune couple aura quatre enfants : Marie-Joséphine, Henri, Alexandre et Léon.

8. Anne-Marie Sicotte, *Marie Gérin-Lajoie : conquérante de la liberté*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2005, p. 13-33. Désormais, les références à cet article seront indiquées par le sigle *MGJ*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

ELSIE REFORO

Née le 22 janvier 1872 à Perth, à l'ouest d'Ottawa, Elsie Stephen Reford, née Meighen, vient d'une famille bourgeoise anglo-protestante et conservatrice qui appuie la Politique nationale du premier ministre, John Alexander Macdonald, et prend fait et cause pour la grandeur de l'Empire britannique⁹. Son père, Robert Meighen, originaire d'Irlande du Nord, est président de la Lake of the Woods Milling Company, une minoterie connue pour la farine Five Roses¹⁰. Quant à sa mère, Elsie Stephen, née dans une famille originaire d'Écosse, elle est la sœur de George Stephen, président de la Banque de Montréal qui deviendra plus tard un des fondateurs et le premier président de la Compagnie du chemin de fer du Canadien Pacifique¹¹. En 1882, la famille Meighen s'installe à Montréal dans le Mille carré doré (Golden Square Mile), le centre financier du Canada. À 18 ans, Elsie Meighen part étudier le français, l'allemand et la musique en Europe (*EVP*, p. 22)¹². De retour à Montréal, elle épouse Robert Wilson Reford en juin 1894. Ce dernier, homme d'affaires associé à la compagnie familiale de transport maritime, est un photographe amateur reconnu et collectionneur d'œuvres d'art. Ils auront deux enfants, Bruce et Eric (*ER*, p. 279–280). Toute sa vie, Elsie Reford appuiera l'impérialisme britannique, inspirée par des penseurs comme George

9. Karine Hébert, « Elsie Reford », *L'Encyclopédie canadienne*, [En ligne], <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/elsie-reford-1> (page consultée le 14 décembre 2019).

10. Alexander Reford, « Meighen, Robert », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XIV, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/meighen_robert_14F.html (page consultée le 14 décembre 2019).

11. Alexander Reford, « Stephen, George, 1^{er} baron Mount Stephen », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XV, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/stephen_george_15F.html (page consultée le 22 novembre 2019).

12. Karine Hébert, « Elsie Reford », art. cité.

Munro¹³, s'opposera à l'américanité ainsi qu'à la puissance allemande¹⁴ et travaillera à l'établissement de ce qu'elle qualifie de véritable patriotisme canadien au côté de lord Grey¹⁵.

En somme, Marie Gérin-Lajoie et Elsie Reford ont été influencées par leur milieu et vont relayer, dans leurs œuvres, certaines des positions relatives à leur famille et à leur origines ethnolinguistiques.

Un engagement maternaliste

Les femmes au XIX^e siècle

Chacune à leur façon, M^{me} Gérin-Lajoie et M^{me} Reford participent à la vie publique en encourageant les femmes à défendre leur cause, notamment en leur donnant des outils pour se regrouper ou s'informer, et toujours en mettant de l'avant leur rôle de mère et ce que cette « noble fonction » peut apporter de positif à la société. Leur engagement prend forme vers la fin du XIX^e siècle, alors que le Québec vient d'amorcer sa révolution industrielle. Dans la foulée, les industriels anglophones, auxquels Elsie Reford est personnellement liée, s'imposent tant à Montréal et Québec que dans le reste du Canada. Parallèlement, des vagues d'immigration et un exode rural viennent modifier le portrait démographique du Québec (BHF, p. 91-95). Ces changements rapides provoquent des problèmes entre patrons et ouvriers et mènent aux premières tentatives de syndicalisation de la classe ouvrière. C'est dans ce contexte que se consolide le discours séculaire associant les femmes au travail

13. Elsie Reford, « Grant and the Nation », *Canadian Magazine*, vol. 31, n° 1 (mai 1908), p. 45-48.

14. Archives des Jardins de Métis, lettres d'Elsie Reford à lord Grey, 25 juillet et 3 août 1909; 10 janvier, 16 février et 3 septembre 1910; 25 mai et 20 juin 1911.

15. *Ibid.*, p. 47.

domestique. Dans les faits, bien qu'une majorité de femmes mariées demeurent à la maison, plusieurs femmes rejoignent le marché du travail salarié. Nombreuses sont celles qui gagnent leur vie dans l'industrie légère, tandis que certaines sont embauchées comme secrétaires ou infirmières. Du côté catholique, les religieuses se consacrent surtout à l'enseignement, aux soins de santé ou aux services sociaux. Le manque d'accès aux études supérieures limite les choix de carrière pour les femmes (BHF, p. 98-109).

L'association et la charité

LES PREMIERS ENGAGEMENTS DE GÉRIN-LAJOIE

Marie Gérin-Lajoie participe, dès ses jeunes années, à des associations charitables et religieuses comme la Société des enfants de Marie que sa mère préside. Elle découvre que des penseurs chrétiens cherchent à améliorer les conditions de vie des ouvriers en s'opposant au libéralisme et au socialisme (MGJ, p. 95-98). Convaincue que «l'État doit "reconnaître le droit d'association par métiers, professions et ou [sic] autres groupements basés sur une communauté d'intérêts"» (MGJ, p. 100), M^{me} Gérin-Lajoie souhaite prendre part à cette prise de conscience en participant à deux journaux féminins : *Le Coin du feu* de Joséphine Marchand-Dandurand, sous le pseudonyme de «Yvonne», ainsi que *Le Journal de Françoise* de Robertine Barry (BHF, p. 109-110). Elle y traite de plusieurs sujets : du travail féminin en dénonçant «l'inaction systématique dans laquelle toute femme bien née doit s'efforcer de vivre¹⁶»; et du fait que les religieuses ont un «esprit [qui] semble devancer celui des femmes du monde par leurs vues

16. Marie Gérin-Lajoie «Yvonne», «Le Travail chez la Femme», *Le Coin du feu*, vol. I, n° XII, décembre 1893. Cité par Anne-Marie Sicotte, ouvr. cité, p. 110.

progressistes¹⁷». Préoccupée par les problèmes ouvriers, elle suggère aussi de créer une école ménagère. Ce sera d'ailleurs une des réclamations du nouveau comité des dames de la Société Saint-Jean-Baptiste qu'elle contribue à mettre sur pied avec sa sœur Justine en 1902 (*MGJ*, p. 191-196). C'est lorsqu'elle s'interroge sur la place des femmes dans la famille, sur la condition privée de la femme comme elle le dit¹⁸, que M^{me} Gérin-Lajoie décide de prendre la parole au Conseil national des femmes du Canada (National Council of Women of Canada), à Montréal. Même si tous ces engagements ne se font pas au détriment de sa famille, elle sait qu'elle risque de susciter la controverse, notamment en s'associant à des organisations officiellement neutres mais perçues comme étant anglo-protestantes. Néanmoins, avec le soutien de son père, son respect de la hiérarchie catholique et l'enseignement religieux qu'elle assure à ses enfants, elle réussit à maintenir sa réputation en se tournant vers le féminisme chrétien (*MGJ*, p. 113-122, 125-135, 140-146).

REFORD DANS LES ORGANISMES DE BIENFAISANCE

De son côté, Elsie Reford s'investit dans certaines causes, parfois à connotation politique, mais «sans nécessairement remettre en question les attentes sociales associées à son sexe et à sa position sociale» (*ER*, p. 285). Dans un article du *Journal de Françoise*, elle écrit: «[S]i nous considérons que c'est spécialement aux femmes qu'il appartient d'inculquer un idéal élevé aux jeunes générations, nous comprendrons mieux la justesse de cette pensée, qui

17. Marie Gérin-Lajoie, «Fin d'année», *Le Journal de Françoise*, 2^e année, n^{os} 18-19, 19 décembre 1903. Cité par *ibid.*, p. 165.

18. Marie Gérin-Lajoie «Yvonne», «La Condition privée de la Femme», *Le Coin du feu*, juillet 1894. Cité par *ibid.*, p. 122.

ne doit pas provoquer chez ces éducatrices le moindre sentiment de vanité, mais seulement leur donner conscience de leur responsabilité¹⁹. » Après son mariage, son temps se divise entre sa famille, ses œuvres philanthropiques et ses obligations mondaines, lors desquelles elle fréquente politiciens et hommes d'affaires (*EVP*, p. 51-55). Son engagement social vise la santé des femmes et des enfants dans des organismes comme le Victorian Order of Nurses et, surtout, le Montreal Maternity Hospital dont elle est administratrice entre 1898 et 1913. M^{me} Reford est d'ailleurs à l'origine du grand bal de charité de cet hôpital (*ER*, p. 284). C'est lors de cette première réception mondaine, en 1905, qu'elle rencontre le gouverneur général lord Grey avec qui elle développera une profonde amitié et qui l'incitera à participer activement au débat public (*ER*, p. 285).

Deux organisations à la défense du droit des femmes

Les idées et les aspirations sociales et nationales de Mmes Gérin-Lajoie et Reford se sont traduites par la création d'organisations. La première a cofondé la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste en 1907, alors que la seconde est à l'origine du Women's Canadian Club, fondé la même année.

LA FÉDÉRATION NATIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

En s'inspirant des associations féminines chrétiennes en France, M^{me} Gérin-Lajoie formera avec Caroline Béïque, le 26 mai 1907, une organisation féminine d'action sociale et catholique, la FNSJB. Elles sont alors soutenues par plusieurs dames patronnesses et elles obtiennent l'aval de l'archevêque de Montréal, M^{gr} Paul Bruchési.

19. Elsie Reford, « Le Rôle de la Femme dans la création de l'Idéal », *Le Journal de Française*, 15 décembre 1906, p. 275.

Le but de la Fédération, selon la cofondatrice, est « de promouvoir normalement et sans secousse l'accomplissement intégral de notre devoir de femme, devoir individuel, social et national. [...] il nous faut pénétrer le sens de nos devoirs féminins, comme épouses et comme mères, comme gardiennes vigilantes du foyer matériel²⁰ ». À peine créée, l'organisation s'allie avec la Fédération internationale des ligues catholiques (FILFC). C'est une façon de se donner une légitimité auprès de certains milieux nationalistes canadiens-français et d'éloigner d'éventuelles accusations qui pourraient être suscitées par leur appui à des positions partagées avec les féministes. M^{me} Gérin-Lajoie tentera donc d'allier action sociale catholique et féminisme – ou maternalisme, compris ici comme un féminisme qui met l'accent sur l'obtention de droits pour les femmes en vue de leur permettre de remplir adéquatement leur rôle social tel que voulu par le patriarcat, une opération assez délicate²¹. Dans ses premières années, la FNSJB suggère au gouvernement du Québec de modifier la loi sur les licences d'alcool et demande avec acharnement à ce que les filles puissent accéder aux études supérieures (*MGJ*, p. 235-258). En 1913, M^{me} Gérin-Lajoie, devenue présidente de la FNSJB, fonde la revue *La Bonne Parole* où elle aborde les diverses injustices auxquelles les femmes sont confrontées. La condition civile des femmes mariées l'occupe tout particulièrement. Elle demande même au gouvernement de réviser le Code civil en faveur des femmes mariées en communauté de biens (*MGJ*, p. 283, 285)²². En plus de ses positions en faveur

-
20. Marie Gérin-Lajoie, « Entre nous », *La Bonne Parole*, vol. III, n° 10 (décembre 1915), p. 1.
 21. Marilyne Brisebois, « La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la constitution d'un réseau catholique féminin transnational, 1907-1920 », art. cité, p. 109-120.
 22. Marie Gérin-Lajoie, « Entre nous », *La Bonne Parole*, vol. I, n° 9 (novembre 1913), p. 1-2; « La condition légale de la femme » (janvier-mars 1914).

des femmes, elle intervient sur des questions liées à l'identité canadienne-française, à la langue et à la religion. Elle écrit, par exemple lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste de 1915 : « Défendons-les, protégeons-les [sic], versons-leur le sacrifice d'une obol[e]. L'idée du Denier national que la Fédération lançait il y a déjà quatre ans pour venir en aide à nos institutions se confondra cette année avec la célébration de notre fête nationale²³. »

LE WOMEN'S CANADIAN CLUB

Le 12 décembre 1907, Elsie Reford et Julia Parker Drummond créent une organisation, le Women's Canadian Club (Club canadien des femmes), pour rassembler des femmes anglophones et francophones afin de les informer des débats d'actualité et de contribuer à l'établissement d'un patriotisme canadien couplé à un impérialisme britannique (*ER*, p. 288)²⁴. C'est lord Grey qui se chargera de la conférence d'ouverture²⁵. La confiance de Grey à l'endroit de M^{me} Reford ira grandissant : il lui demandera ainsi de collaborer à l'organisation des fêtes du Tricentenaire de la Ville de Québec à l'été 1908. Chargée de la campagne de financement à Montréal, M^{me} Reford avait non seulement comme mandat d'œuvrer au rapprochement des deux solitudes autour de ce projet commémoratif, mais aussi de recueillir des fonds pour créer l'Association des Champs-de-Bataille sur les plaines d'Abraham à

23. Marie Gérin-Lajoie, « Entre nous », *La Bonne Parole*, vol. III, n° 4 (juin 1915), p. 1.

24. Archives des Jardins de Métis, lettre d'Elsie Reford à lord Grey, 22 mars 1907; Elizabeth Kirkland, *ouvr. cité*, p. 270-274.

25. *Inaugural Address by His Excellency the Governor-General, Earl Grey, G.C.M.G. to the Women's Canadian Club of Montreal*, December 12th, 1907, p. 3. Fonds Women's Canadian Club, P722, Musée McCord. Cité par Elizabeth Kirkland, *ouvr. cité*, p. 271.

Québec. Répondront à l'invitation : lady Drummond, Joséphine Dandurand, et le père de M^{me} Gérin-Lajoie, Alexandre Lacoste. Ce faisant, Grey espère obtenir des informations sur des groupes nationalistes et éviter que les francophones ne gâchent les célébrations²⁶. Cette demande de Grey trahit cependant son incompréhension du Canada français. En effet, durant les fêtes du Tricentenaire, les francophones, contrairement aux anglophones, célébraient plutôt la survivance du peuple canadien-français, comme ils l'ont démontré autour du monument dédié à Samuel de Champlain. Si certains, comme Georges Garneau, maire de Québec et le premier ministre Laurier, ont apporté leur soutien aux célébrations officielles du Tricentenaire, lord Grey et M^{me} Reford n'ont pas réussi à convaincre la majorité francophone de la province²⁷.

Le mouvement féministe divisé

Marie Gérin-Lajoie et Elsie Reford ont donc tracé leur voie en respectant les grandes valeurs associées à leur communauté d'origine, bien que toutes les deux aient œuvré activement à l'éducation des femmes. Deux dossiers viennent illustrer les divergences importantes de leurs engagements : la Première Guerre mondiale et le suffrage féminin.

-
26. Archives des Jardins de Métis, lettres d'Elsie Reford à lord Grey, 28 décembre 1907 ; 3 février, 12 février, 1^{er} mars, 8 mars 1908 ; Henry Vivian Nelles, *The Art of Nation-Building: Pageantry and Spectacle at Quebec's Tercentenary*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 87-88 ; Ronald Rudin, « Chapter Four. Champlain's Tercentenary? », dans Ronald Rudin, *Founding Fathers: The Celebration of Champlain and Laval in the Streets of Quebec, 1878-1908*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, p. 167-170.
27. Carman Miller, « Grey, Albert Henry George, 4^e comte Grey », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XVI [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/grey_albert_henry_george_14E.html (page consultée le 14 décembre 2019) ; Ronald Rudin, ouvr. cité, p. 164-167 ; 179-185.

La Première Guerre mondiale

Lorsque la guerre éclate à l'été 1914, plusieurs pays se mobilisent pour envoyer des hommes sur les champs de bataille. C'est le cas du Canada où les anglophones s'engagent à venir en aide à la mère-patrie, alors que les francophones sont réticents à prendre part à une guerre qui, jugent-ils, ne les concerne pas. Qu'en est-il des positions de Marie Gérin-Lajoie et d'Elsie Reford? D'une part, la première dénonce cette guerre qu'elle traite d'«abcès qui crève, porte un germe profond qui origine dans les couches sociales où se perpétue journellement l'injustice²⁸». Elle va néanmoins encourager les femmes à participer à leur façon au conflit en contribuant à la «régénération sociale²⁹», en assurant d'«élever la moralité au sein de la famille» (*MGJ*, p. 310). Pour sa part, Elsie Reford va prendre publiquement position en faveur de la conscription mise en place par le Parti conservateur de Robert Borden à l'été 1917³⁰ et prononcer «des discours enflammés devant différents groupes de femmes pour les convaincre de l'importance de l'enrôlement obligatoire des civils dans l'armée» (*EPV*, p. 103). Il faut comprendre qu'en 1915, M^{me} Reford était allée rejoindre ses fils en Grande-Bretagne. Eric y poursuivait ses études à Oxford et Bruce, l'aîné, s'était engagé dans l'Armée britannique. Devant l'impossibilité de revenir au Canada, les convois de civils ayant été tenus à quai faute d'escortes, M^{me} Reford s'était engagée comme traductrice bénévole pour l'armée (*ER*, p. 289). Dans son discours

28. Marie Gérin-Lajoie, «Entre nous», *La Bonne Parole*, vol. III, n° 12 (février 1916), p. 2.

29. Karine Hébert, «Une organisation maternaliste au Québec. La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la bataille pour le vote des femmes», art. cité, p. 15.

30. Robert Craig Brown, «Borden, sir Robert Laird», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XVI, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/borden_robert_laird_16f.html (page consultée le 18 décembre 2019).

«Some Aspects of the War», prononcé au Women's Canadian Club à son retour, elle fait part de son expérience. Elle raconte des jours sombres alors qu'elle aidait les femmes à servir du thé et des repas aux travailleurs dans les usines et visitait des hôpitaux militaires remplis de soldats blessés (*EVP*, p. 98-99)³¹. Mais surtout, elle prend vigoureusement position en faveur de la conscription, nécessaire pour mener à bien la guerre et appuyer tous les soldats, dont son fils, qui étaient partis combattre pour l'Empire britannique.

Le suffrage féminin

Au début du xx^e siècle, la conscription de 1917 a considérablement divisé le pays, tout comme la question du suffrage féminin. Nombreuses à travailler en usine ou à joindre les rangs de la Croix-Rouge, les femmes ont joué un rôle important durant la guerre, et certaines vont faire valoir cette participation des femmes en appui à leur revendication du droit de vote. Cet argument s'ajoute à d'autres déjà déployés avant le conflit et qui visaient à «promouvoir l'égalité de tous les individus et de permettre la prolongation sociale du rôle maternel dans la lutte contre les fléaux sociaux³²». Le suffrage avait acquis des appuis avant la guerre tant chez les anglophones que chez les francophones. Le National Council of Women of Canada (Conseil national des femmes du Canada) et la FNSJB s'étaient prononcés en sa faveur (*BHF*, p. 115-116).

-
31. Archives des Jardins de Métis, Elsie Reford, «Some Aspects of the War. Address by Mrs. R. Wilson Reford Before the Women's Canadian Club», Montréal, 18 octobre 1916, p. 3-5.
 32. Françoise Thébaud, «La Grande Guerre. Le triomphe de la division sexuelle», dans Françoise Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. V. Le xx^e siècle*, série dirigée par Georges Duby et Michelle Perrot, Paris, Perrin, 2002, p. 131.

En 1917, Borden acquiesce en partie aux demandes et, dans un premier temps, accorde le droit de vote aux femmes parentes de soldat, qu'il sait susceptibles d'appuyer son parti aux prochaines élections. Son calcul politique est vivement dénoncé ; l'année suivante, il élargit donc le droit de vote fédéral à toutes les femmes. M^{me} Gérin-Lajoie, n'ayant pu obtenir l'appui de l'Église pour poursuivre la lutte au provincial, se repliera sur l'éducation civique des femmes afin de leur expliquer la portée de leurs nouveaux droits (*MGJ*, p. 179-185). De son côté, M^{me} Reford ne semble pas avoir pris part aux luttes suffragistes, considérant plutôt le suffrage de « horrible sight³³ » [scène horrible]. Elle n'a même jamais été membre d'associations qui ont milité en faveur de ce droit, contrairement à plusieurs femmes de son entourage. Mais alors que toutes les femmes seront invitées à voter pour la première fois en 1921, elle montera à la tribune pour encourager les électrices à voter pour le Parti conservateur du Canada, dirigé désormais par son petit-cousin et successeur de Borden, Arthur Meighen (*ER*, p. 290).

★★★

Marie Gérin-Lajoie et Elsie Reford étaient toutes deux conscientes du devoir des femmes et ont participé à la sphère publique à leur façon. Chacune a rencontré un obstacle identitaire qu'elle n'a pu franchir, la religion pour Marie Gérin-Lajoie, le rang social pour Elsie Reford. Canadienne française, catholique convaincue et d'allégeance plutôt libérale, la première s'est tournée vers la foi et la charité pour défendre l'identité de son peuple et la cause des femmes sur plusieurs plans. Éducation, droits civils et civiques ont

33. Archives des Jardins de Métis, lettre d'Elsie Reford à lord Grey, 9 mai 1909.

occupé son temps, au moins jusqu'en 1922. M^{me} Reford, quant à elle, venait d'une famille protestante, conservatrice et impérialiste. Son profond respect des codes sociaux associé à son rang la retiendra de plonger ouvertement dans l'arène politique ou même de participer au débat sur le suffrage féminin. Mais tout comme elle a accepté les tâches que lui a confiées lord Grey lors du Tricentenaire de Québec, elle ne s'est pas empêchée d'utiliser le droit de vote des femmes à des fins politiques, une fois ce droit accordé par le gouvernement.

Après des années de vie très active, Marie Gérin-Lajoie doit se retirer du dossier du suffrage en raison de l'opposition du clergé. Elle demeure toutefois présidente de la FNSJB jusqu'en 1933³⁴. Elle meurt à Montréal le 1^{er} novembre 1945. Elsie Reford continue son engagement pour l'unité canadienne et la grandeur de l'Empire britannique, mais mène parallèlement son œuvre principale : ses jardins à Grand-Métis, dans le domaine que lui a légué son oncle George Stephen en octobre 1918. Elle s'éteint à Montréal le 8 novembre 1967 (*EPI*, p. 108-162).

34. Karine Hébert, « Une organisation maternaliste au Québec. La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la bataille pour le vote des femmes », art. cité, p. 26-27.

Toutes ces cendres qui encombrant nos mains : l'écriture créative selon Raymond Carver

ANTHONY LACROIX
Doctarat en lettres

Durant notre parcours universitaire en littérature, et cela est d'autant plus vrai si nous sommes en option Création littéraire, nous aurons à lire des œuvres d'auteurs et d'autrices qui, en plus d'avoir pratiqué la littérature, l'auront pensée. Or, le plus souvent nous aurons à lire des ouvrages issus d'une littérature loin de la nôtre. Je ne parle pas ici d'ouvrages écrits à une autre époque, mais ceux issus d'une autre réalité géographique et sociale. Arrivons-nous vraiment à nous constituer une identité de création quand tout ce qu'on connaît comme réflexion sur le métier d'écrivain dérive d'une réalité socioéconomique étrangère à nos sujets et motivations d'écrivains? Pour ma part, c'est quand j'ai rencontré l'œuvre de Raymond Carver que j'ai su identifier les caractéristiques littéraires auxquelles j'aspire comme artiste. Bien que peu connu au nord des États-Unis¹, la poésie, les nouvelles et les essais de Carver m'ont paru caractéristiques d'une littérature et d'une identité littéraire que seule l'Amérique peut porter.

1. Je n'ai trouvé aucune étude effectuée sur le territoire du Canada, mais, de façon surprenante, les articles scientifiques et les travaux de recherche sur Carver sont nombreux dans les états du sud des États-Unis, ainsi qu'au Mexique.

Dans le cadre de cet article, je m'intéresserai au livre *Les feux* dans lequel Carver rassemble ses réflexions sur la pratique du métier d'écrivain.

Les feux est un recueil de plusieurs textes qui ont été publiés à divers moments durant la carrière de Raymond Carver. On y trouve quatre essais intitulés «Vie de mon père», «De l'écriture», «Les feux», «Un maître écrivain: John Gardner», ainsi que des poèmes et les versions longues de quelques-unes des nouvelles de son livre *Parlez-moi d'amour*². Par contre, je me concentrerai principalement sur les essais et l'entrevue plutôt que sur les textes de fiction.

En guise de conclusion, je donnerai à lire l'un de ses poèmes qui fera comprendre toute la puissance évocatrice de l'écriture de Carver.

Je subdiviserai mon étude en quatre questions importantes sur la littérature, auxquelles Raymond Carver tente de répondre dans *Les feux*. Ces quatre questions sont les suivantes :

- Dans quel contexte écrit-on ?
- Quelles sont les qualités d'un écrivain ?
- Qu'est-ce que l'écriture ?
- Pour qui écrire ?

Raymond Cleve Carver Jr. a été professeur d'anglais et de création littéraire dans plusieurs universités, mais principalement à celle de Syracuse ; père de famille à l'âge de vingt ans, il n'écrira que des textes de forme brève – ont les plus connus sont *Will You Please Be Quiet, Please?* (1976), *Furious Seasons* (1977) et *What We Talk About When We Talk About Love* (1981) – et est mort en 1988, à l'âge de cinquante ans d'un cancer du poumon, peu après avoir

2. Dans la première traduction française, il est aussi possible de lire une entrevue que Carver a accordée aux journalistes Mona Simpson et Lewis Busbee pour la *Paris Review*.

été élu à The American Academy and Institute of Arts and Letters et s'être marié.

Pour Carver, un texte ou une idée de texte devait être «quelque chose qu'[il] pou[vait] terminer sur-le-champ, en une soirée, deux soirées au plus, en [s]e mettant à [s]a table au retour du travail, et avant que la chose ait perdu tout intérêt pour [lui]³». Avec deux enfants dont il devait s'occuper, il n'avait ni le temps ni l'énergie «pour seulement penser à écrire des textes un peu longs⁴».

La vie que mes enfants me faisaient mener me dictait un autre comportement. Elle me disait que si je voulais conduire quelque chose à son terme, avoir une chance de tirer quelque satisfaction d'un travail achevé, ma seule ressource était de m'en tenir à écrire des poèmes et des nouvelles. Des choses brèves, qu'il m'était possible d'écrire d'un jet et de boucler séance tenante, pourvu que la chance fût de mon côté⁵.

Mais, dans quel contexte écrit-on ?

Il n'y a pas de recette miracle, nous dit Carver. Pour écrire, il nous faut du temps.

À cette époque [celle où ses deux enfants étaient en bas âge], quand j'arrivais à rogner une heure ou deux par jour sur mon travail et mes tâches familiales, je trouvais ça plus que satisfaisant. Je me sentais au paradis. C'était une heure de pur bonheur. Mais quelquefois, pour une raison ou une autre, il m'était impossible de me ménager même une petite heure. Alors, j'attendais le samedi avec impatience. Mais il arrivait aussi que je

3. Raymond Carver, «Les feux», *Les feux*, Paris, Éditions de l'Olivier, coll. «Points», 2012, p. 51.

4. Raymond Carver, «Les feux», *Les feux*, ouvr. cité, p. 50.

5. Raymond Carver, «Les feux», *Les feux*, ouvr. cité, p. 51.

sois frustré de ma liberté du samedi en raison d'un contretemps quelconque. Il restait encore le dimanche comme ultime espoir, Dimanche, peut-être⁶...

Écrire, c'est d'abord maximiser ses temps libres et utiliser chacune des minutes qui nous sont allouées. Si on n'écrit pas ou si on n'a pas le temps d'écrire, il faut penser à ce qu'on veut raconter, être à la recherche constante d'idées; «rechercher les chocs» dirait Yvon Rivard⁷. Notre capacité à recevoir des chocs, ou «des influences d'écriture⁸» pour paraphraser Carver, est intimement liée à nos habitudes de création.

Il me semblait que pour écrire un roman un écrivain doit vivre dans un univers ordonné, un univers auquel il lui est possible de croire, sur lequel il peut ajuster sa mire pour le décrire ensuite avec précision. Un univers qui, l'espace d'un moment au moins, peut demeurer stable. En outre, avoir la conviction que cet univers est fondamentalement *cohérent*. Que l'univers tangible a des raisons d'exister, qu'il mérite d'être représenté par écrit, et qu'il ne risque pas de s'évanouir en fumée dans le moment où l'on voudra le fixer sur le papier⁹.

Une fois mises en place, ces habitudes de création permettront à l'écrivain de développer une «vision des choses unique et précise¹⁰» qui, avec la chance et le talent, sont des atouts indéniables

6. Raymond Carver, «Les feux», *Les feux*, ouvr. cité, p. 51.

7. Yvon Rivard, *Aimer, enseigner*, Montréal, Boréal, coll. «Liberté Grande», 2012.

8. «Tous les écrivains sont soumis à des influences de cette nature, bien entendu. De toutes les sortes d'influences, c'est de loin la plus répandue : une chose fait naître une idée, cette idée en amène une autre. Cette sorte d'influence est aussi commune, aussi banale et aussi naturelle que la pluie.» (Raymond Carver, «Les feux», *Les feux*, ouvr. cité, p. 42.)

9. Raymond Carver, «Les feux», *Les feux*, ouvr. cité, p. 53.

10. «L'ambition, et un peu de chance, font de bons atouts pour un écrivain. [...] Il y a des écrivains qui sont bourrés de talent; je n'en connais aucun qui en

pour un écrivain, mais qui ne serviront à rien sans un contexte favorable à la création. Ce contexte de création en viendra petit à petit à former le style et la posture de l'écrivain.

Aujourd'hui, je vis d'une manière bien différente, et si je n'écris que des nouvelles et des poèmes, c'est parce que je l'ai *choisi*. C'est du moins ce que je crois. Peut-être suis-je simplement victime des habitudes d'écriture que j'ai contractées en ce temps-là. Peut-être que je n'arrive toujours pas à me faire à l'idée que je peux disposer d'un laps de temps considérable pour travailler¹¹.

Pour Carver, ce qui aura eu le plus d'influence sur son écriture, ce ne sont pas ses lectures ou les enseignements qu'il aura suivis, mais le fait d'avoir eu des enfants très jeune¹² sans pour autant renoncer à devenir écrivain. Il a dû adapter son régime de vie et même son écriture pour pratiquer le métier qu'il visait.

Aucun maître, aucun enseignement ne fera jamais un écrivain de quelqu'un qui n'avait pas au départ les qualités foncières qui permettent d'en devenir un. Mais sitôt que l'on opte pour une carrière ou que l'on obéit à une vocation, on risque la déconvenue ou l'échec. Des ratés, il y en a dans tous les métiers. Chez les flics et les politiciens, les généraux et les décorateurs,

soit complètement dépourvu. Mais une vision des choses unique et précise, et l'art de trouver le contexte qui permet d'exprimer cette vision sont une autre paire de manches.» (Raymond Carver, «De L'écriture», *Les feux*, ouvr. cité, p. 29-30.)

11. Raymond Carver, «Les feux», *Les feux*, ouvr. cité, p. 54.
12. «J'ai été subitement frappé par l'énorme différence entre mon existence et celle des écrivains que j'admirais le plus. À mes yeux, les écrivains n'étaient pas des individus qui passaient leurs samedis à la laverie automatique et dont la vie entière était assujettie aux besoins et aux caprices de leurs enfants. Oui, oui, je sais bien, beaucoup d'écrivains ont dû faire face à des obstacles autrement plus sérieux au cours de leur carrière: la prison ou la cécité, la menace du peloton d'exécution, de la torture ou d'autres formes de persécution.» (Raymond Carver, «Les feux», *Les feux*, ouvr. cité, p. 49.)

les ingénieurs, les conducteurs d'autobus, les éditeurs, les agents littéraires, les hommes d'affaires et les vanniers¹³.

Or, le métier d'écrivain a une vocation artistique. On ne devient pas écrivain comme on se fait embaucher pour un travail journalier¹⁴, les conditions de travail ne sont pas les mêmes et ne demandent pas les mêmes investissements de temps et d'énergie.

Quelles sont les caractéristiques d'un écrivain ?

Pour être écrivain, « [i]l faut avoir énormément d'audace, de savoir-faire et d'imagination, et être prêt à étaler ses tripes¹⁵ ». Plus que ça, l'écrivain doit posséder, et je le répète, une vision des choses unique et précise. C'est cette caractéristique, plus que tout autre, qui fera s'« entêt[er] [l'écrivain] à écrire contre vents et marées, alors que le “bon sens” et les froides “réalités” de [s]on existence auraient dû [l]'inciter depuis longtemps à jeter l'éponge, à renoncer à [s]es rêves et à prendre tranquillement un autre chemin¹⁶ ».

Cette « vision des choses », dont parle Carver,

a une parenté avec le style, mais ne se ramène pas au seul style. C'est la griffe particulière, et reconnaissable entre toutes, qu'un écrivain appose à tout ce qu'il écrit. Cet univers, c'est le sien. Il n'appartient qu'à lui. C'est l'un des éléments qui permettent de distinguer un écrivain d'un autre. Pas le talent. Le talent, ça court les rues¹⁷.

13. Raymond Carver, « Un maître écrivain : John Gardner », *Les feux*, ouvr. cité, p. 73.

14. Raymond Carver a multiplié les petits emplois manuels avant de pouvoir vivre de sa plume.

15. Raymond Carver, « L'interview de la *Paris Review* », *Les feux*, Paris, Éditions de l'Olivier, coll. « Points », 1991, p. 239.

16. Raymond Carver, « Un maître écrivain : John Gardner », *Les feux*, ouvr. cité, p. 62.

17. Raymond Carver, « De L'écriture », *Les feux*, ouvr. cité, p. 30.

Mais comment affine-t-on notre vision du monde ? En lisant, bien entendu. Carver lui-même cite dans ses textes de nombreuses réflexions et démarches d'autres écrivains. Mais il faut surtout prendre l'écriture au sérieux. Écrire en gardant en tête que l'on veut atteindre « l'exactitude fondamentale de l'expression¹⁸ » ; c'est loin d'être tout, mais c'est un bon départ. Un autre « des principes de base [est] qu'un écrivain ne p[eut] comprendre ce qu'il v[eut] dire qu'en venant peu à peu à *regarder* ce qu'il avait dit. Et ce regard, ou cette vision plus claire, [passe] par la révision¹⁹ ».

Qu'est-ce que l'écriture ?

Pour Carver, l'écriture se doit d'être quelque chose de précis et de juste qui demande un investissement total de l'auteur. Il n'y a rien de pire, selon lui, qu'un travail bâclé. Si l'auteur donne à lire une écriture en désordre et débraillée, il n'arrivera pas à faire voir ce qu'il essaie de dire.

L'écrivain se doit donc de toujours réfléchir à la justesse des mots qu'il emploie et à la façon dont il s'en sert. Par exemple, il y a une grande différence entre les phrases « un oiseau qui bat de l'aile » et « un oiseau dont les ailes battent ». C'est à cela que l'écrivain doit réfléchir : « l'infime différence de son, l'infinie nuance de sens²⁰ » entre deux phrases qui se ressemblent.

Après tout, dit Carver, nous n'avons rien d'autre que les mots, et il vaut mieux qu'ils soient aussi justes que possible, et que les points et les virgules soient disposés aux emplacements qui conviennent, afin de dire au mieux ce qu'ils ont à dire. Si l'écrivain met trop de pathos dans ses mots en laissant la bride sur le

18. Raymond Carver, « De L'écriture », *Les feux*, ouvr. cité, p. 30.

19. Raymond Carver, « Un maître écrivain : John Gardner », *Les feux*, ouvr. cité, p. 66.

20. Raymond Carver, « Les feux », *Les feux*, ouvr. cité, p. 58.

cou à ses propres émotions, s'ils sont approximatifs ou inexacts pour quelque raison que ce soit – bref – s'ils sont affectés du moindre brouillage – les yeux du lecteur glisseront dessus, et ils resteront sans effet. La sensibilité du lecteur n'aura pas été sollicitée²¹.

Dans le même ordre d'idées, l'écrivain doit s'abstenir d'utiliser des artifices grossiers ou astucieux et éviter d'avoir une écriture tarabiscotée ou tape-à-l'œil, sinon le lecteur risque de se désintéresser ou de s'endormir²². Cependant, si, pour les besoins de sa fiction, l'écrivain doit modifier les faits au point de changer la date du décès de son père, qu'il le fasse²³.

Ce qu'enseigne Carver dans ses cours, et qu'on lui avait inculqué auparavant, c'est qu'une nouvelle « est une histoire dans laquelle on doit pouvoir discerner un début, un milieu et une fin²⁴ » et dont la lecture doit faire ressentir au lecteur « qu'un mou-

21. Raymond Carver, « De L'écriture », *Les feux*, ouvr. cité, p. 34.

22. « Les artifices, j'ai horreur de ça. Dès que je discerne l'ombre d'un artifice ou d'un procédé dans un ouvrage de fiction, qu'il soit grossier ou extrêmement astucieux, je prends la poudre d'escampette. [...] Mais quand l'écriture est très tarabiscotée, ou simplement un peu trop tape-à-l'œil, je pique carrément du nez. Les écrivains n'ont pas besoin d'artifices et de procédés. » (Raymond Carver, « De L'écriture », *Les feux*, ouvr. cité, 2012, p. 31.)

23. « Mon poème est fidèle à la réalité dans tous ses détails, sauf un : mon père est mort en juin, et non en octobre, comme le premier mot du premier vers le laisse supposer. Je voulais un mot de plus d'une syllabe, avec un peu plus de résonance. Et puis, surtout, je voulais un mois mieux adapté aux sentiments que j'éprouvais au moment où j'ai écrit mon poème : un mois où les jours raccourcissent, où la lumière décline, où il y a de la fumée dans l'air, où les choses s'étiolent. Le mois de juin, c'étaient les jours et les nuits d'été, l'anniversaire de mon mariage, la naissance d'un de mes enfants, les cérémonies de remise de diplômes. Le mois de juin, ce n'est pas un mois pour perdre son père. » (Raymond Carver, « Vie de mon Père », *Les feux*, ouvr. cité, p. 27.)

24. Raymond Carver, « Un maître écrivain : John Gardner », *Les feux*, ouvr. cité, p. 66.

vement inexorable a commencé, sans quoi, la plupart du temps, il n’y aura tout simplement pas d’histoire²⁵».

La tâche du nouvelliste, affirme Carver, consiste à donner le plus de force possible à cette vision fugace. C’est là-dessus qu’il doit concentrer toute son intelligence, tout son savoir-faire d’écrivain (son talent), son sens des proportions et l’instinct qui lui permet de trouver une juste mesure entre la réalité brute et sa perception particulière et unique des choses. Et il y arrive en usant d’une langue spécifique et claire, une langue dont il se sert pour donner vie aux détails qui éclaireront l’histoire pour le lecteur²⁶.

Pour qui écrire ?

Carver donne beaucoup d’importance au lecteur. Tout dans l’écriture doit mener à intéresser, surprendre, faire « remonter un frisson le long de la colonne vertébrale²⁷ » du lecteur. Mais, qui est le *lector in fabula*²⁸ de Raymond Carver ? Les journalistes Mona Simpson et Lewis Busbee lui ont posé la question :

Un écrivain consciencieux écrit aussi bien et aussi sincèrement qu’il le peut, en espérant toucher un public aussi vaste et aussi intelligent que possible. Donc, tout ce qu’on peut faire, c’est écrire le mieux possible, en espérant qu’on aura de bons lecteurs. Mais je pense qu’on écrit aussi dans une certaine mesure, pour les autres écrivains – les écrivains du passé qu’on admire, et les écrivains vivants qu’on a du plaisir à lire²⁹.

25. Raymond Carver, « De L’écriture », *Les feux*, ouvr. cité, p. 37.

26. Raymond Carver, « De L’écriture », *Les feux*, ouvr. cité, p. 38.

27. Raymond Carver, « De L’écriture », *Les feux*, ouvr. cité, p. 33.

28. Umberto Eco, *Lector in fabula : Le rôle du lecteur : ou La coopération interprétative dans les textes narratifs*, Paris, Librairie générale française, coll. « Livre de poche », 1990.

29. Raymond Carver, « L’interview de la *Paris Review* », *Les feux*, ouvr. cité, p. 245-246.

Cette réponse, il la donne en 1983, assagi au terme d'une longue carrière. Or, dans son essai «Vie de mon père», datant de 1968, on peut constater que bien qu'il fût issu d'une classe sociale pauvre, et que cette situation sociale était le sujet principal de ses textes, ses lectrices et lecteurs idéaux n'en faisaient pas partie. Même son père qui lui a transmis l'amour de la fiction en lui «racon[ant] des quantités d'histoires quand [il] étai[t] gamin³⁰» n'était pas ce lecteur qu'il voulait rejoindre.

Mais sur quoi est-ce que tu vas bien pouvoir écrire?» s'écria-t-il [le père de Carver]. Puis, comme pour me tirer de ce mauvais pas, il ajouta: «Écris sur des choses que tu connais. Tu pourrais raconter quelques-unes de nos parties de pêche...» Je lui dis que je le ferais, mais je savais ce n'était pas vrai. «Envoie-moi ce que tu écris», me dit-il. J'ai dit oui, mais je ne lui ai rien envoyé. Il n'était jamais question de pêche dans mes récits, et je ne pensais pas que ce que j'écrivais à l'époque présenterait un intérêt quelconque pour lui. Je n'étais même pas sûr qu'il y comprendrait quelque chose. Du reste, il n'était pas porté sur la lecture. En tout cas, ce n'était pas le genre de lecteur auquel je pensais en écrivant³¹.

Ce texte sur la pêche, Carver finira par l'écrire, en plus de nombreux autres textes qui pourraient, eux aussi, faire référence à son enfance ou à sa propre situation de père, mais ils posséderont toujours une si grande part d'imagination qu'il demeurera impossible d'en départager la part de réalité de la part de fiction³². «Au

30. Raymond Carver, «L'interview de la *Paris Review*», *Les feux*, ouvr. cité, p. 221.

31. Raymond Carver, «Vie de mon Père», *Les feux*, ouvr. cité, p. 24-25.

32. «Il y a un autre grand danger, ou du moins une grande tentation, qui menace beaucoup d'écrivains, c'est celle qui consiste à aborder leurs fictions sous un angle trop exclusivement autobiographique. Le mieux est encore un peu d'autobiographie et beaucoup d'imagination.» (Raymond Carver, «L'interview de la *Paris Review*», *Les feux*, ouvr. cité, p. 239.)

bout du compte, selon Carver, un écrivain ne peut être jugé que sur ses écrits, et il ne saurait en être autrement. Les circonstances dans lesquelles il a produit ses écrits n'ont rien à y voir, n'ont rien à voir avec la littérature³³.» C'est pour cette raison que, peu importe qu'elle soit abordée sous l'angle du contexte, de l'auteur, de l'écriture ou du lecteur, la création littéraire nécessitera toujours dévotion et passion de la part de l'écrivain ; comme peuvent en témoigner tous les textes contenus dans *Les feux* ; que ce soit les essais, les nouvelles ou ce poème écrit en hommage à Balzac :

Je pense à Balzac en bonnet de nuit après
trente heures à sa table de travail,
la trogne fumante,
la chemise collée
à ses cuisses velues tandis qu'il
se gratte, s'attarde
devant la fenêtre ouverte.
Dehors, sur les boulevards,
les mains blanches et grasses des créanciers
caressent moustaches et lavallières,
de jeunes dames rêvent à Chateaubriand
et se promènent au bras des jeunes hommes, pendant
que des fiacres vides passent en cahotant, puant
le cuir et la graisse d'essieu.
Tel un énorme percheron, Balzac
bâille, s'ébroue, marche d'un pas lourd
jusqu'aux cabinets
et, écartant les plans de sa robe de chambre,
dirige un jet de pisse majestueux sur le
seau de toilette d'époque
romantique. La brise soulève le rideau

33. Raymond Carver, «L'interview de la *Paris Review*», *Les feux*, ouvr. cité, p. 229.

en guipure. Attends! Une dernière scène
avant d'aller dormir. Le cerveau bouillant,
il retourne à sa table – la plume,
l'encrier, les feuillets épars³⁴.

34. Raymond Carver, « Balzac », *Les feux*, ouvr. cité, p. 126-127.

À propos de deux monnaies émises à Rome à l'effigie du jeune Caracalla Auguste

JÉRÉMY GRIBAUT
Maîtrise en histoire

De la vie de l'empereur Caracalla (188-217), l'historiographie s'est particulièrement intéressée à quelques événements de son principat (211-217). Les historiens du droit antique analysèrent les nombreuses conséquences de la *Constitutio antoniniana* (212)¹, qui étendit la citoyenneté à tous les hommes libres de l'Empire romain. Les spécialistes de l'histoire économique étudièrent de près la réforme monétaire incarnée par la création de l'*antoninianus* (215)². Les excès de violence provoqués par les ires de l'empereur suscitèrent l'intérêt des papyrologues et des philologues : d'une part il y a eu le massacre des soutiens du coempereur Géta (211) à la suite de son meurtre par Caracalla³, d'autre part, la tuerie

1. François Zosso et Christian Zingg, *Les empereurs romains (27 av. J.-C.-476 ap. J.-C.)*, Paris, Errance, coll. « Hespérides », 1994, p. 73.
2. François Rebuffat, *La monnaie dans l'Antiquité*, Paris, Picard, coll. « Antiquité/Synthèse », 5, 1996, p. 221.
3. Selon les sources, cet événement aurait provoqué plus de 20 000 victimes rien qu'à Rome, nombre sans doute exagéré. Voir Cassius Dion, *Histoires romaines*, LXXVIII, 2, 2-4, éd. et trad. Earnest Cary, Londres/Cambridge, Loeb Classical Library/Harvard University Press, 1969, vol. 9, p. 281-283 ; Hérodien, *Histoire des empereurs romains*, IV, 5, 7, éd. et trad. Michel Casewitz et John Scheid, Paris, Les Belles Lettres, coll. « La roue à livres », 1990, p. 117-118.

de la jeunesse alexandrine lors du séjour de l'empereur dans la cité égyptienne (215-216)⁴. Outre ces faits marquants, le règne de Caracalla possède d'autres caractéristiques moins évidentes à déceler, notamment sur le plan religieux. On assiste en effet à cette époque à un culte sans précédent pour le dieu lagide Sarapis de la part de l'empereur Caracalla.

L'étude des cultes égyptiens et de leur portée dans l'Empire romain a été ravivée dans les années 1970 par la contribution de certains spécialistes comme Michel Malaise⁵, puis fut abondamment commentée et enrichie par de nombreux auteurs de différents horizons sous la houlette de Laurent Bricault et Richard Veymiers, alors que le culte de Sarapis avait suscité jusque-là principalement l'attention des historiens de l'art⁶. Plusieurs générations de chercheurs ont ainsi contribué à notre connaissance des cultes isiaques que forment Isis, Sarapis, Anubis et plusieurs autres,

-
4. Jean-Claude Grenier, «Sarapis et le glaive de Caracalla», dans Pierre Sauzeau et Thierry Van Compernelle (dir.), *Les armes dans l'Antiquité: de la technique à l'imaginaire*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2003, p. 412; Adam Lukaszewicz, *Antoninus Philosarapis. Observations on Caracalla's Visit to the Serapeum of Alexandria (AD 215-216)*, Varsovie, Presses universitaires de l'Université de Varsovie, 1998, p. 88-89; Philippe Benoît et Jacques Schwartz, «Caracalla et les troubles d'Alexandrie en 215 ap. J.C.», *Études de Papyrologie*, 1948, n° 7, p. 17-33; Jérémy Gribaut, «La représentation de Sarapis sur les monnaies d'Alexandrie sous le principat de Caracalla», dans Dominique Moreau (dir.), *Master 2018: Histoire-Archéologie-Histoire de l'Art*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2020, p. 7-9.
 5. Michel Malaise, *Les conditions de pénétration et de diffusion des cultes égyptiens en Italie*, Leyde, Brill, coll. «Études Préliminaires des Religions Orientales», 22, 1972, p. 157-243.
 6. John E. Stambaugh, *Sarapis under the Early Ptolemies*, Leyde, Brill, coll. «Études Préliminaires des Religions Orientales», 25, 1972, XII-102 p.; V. Tran Tam Tinh, *Sérapis debout: corpus des monuments de Sérapis debout et étude iconographique*, Leyde, Brill, coll. «Études Préliminaires des Religions Orientales», 94, 1983, 461 p.

dont la richesse des témoignages atteste de leur importance tout au long de l'Empire romain⁷. La dévotion de Caracalla pour la divinité Sarapis, si elle est bien connue, n'est étudiée que depuis peu de temps en dehors du seul prisme de l'histoire de la religion. Si cet angle permet d'entrevoir une facette du culte auquel adhérerait l'empereur, son étude croisée avec des sources variées (archéologie, épigraphie, papyrologie, littérature antique, numismatique) permet de dresser un portrait plus évocateur encore. À cet égard, le domaine de la numismatique s'avère particulièrement riche en enseignements.

Dans le cadre de cet article, deux types monétaires émis à Rome en 206 fournissent de nouveaux éléments concernant le temple de Sarapis dans la capitale et par extension l'origine de la dévotion dont fit preuve Caracalla tout au long de sa vie pour la divinité. Quel est l'apport de ces deux types monétaires à notre connaissance sur le temple de Sarapis à Rome et l'attachement de l'empereur Caracalla à Sarapis ? Après une brève présentation des origines de la divinité lagide et de la diffusion de son culte dans l'Empire romain, l'article propose une analyse et une interprétation des deux types monétaires qui seront appuyées par des sources diverses relatives au *Serapeum* (sanctuaire de Sarapis en latin) de Rome.

7. Pour ne citer que quelques-unes des références majeures de l'historiographie isiaque : Laurent Bricault et Richard Veymiers, *Bibliotheca Isiaea*, Bordeaux, Ausonios, coll. « Bibliotheca Isiaea », 2008, 2011 et 2014, 3 vol. ; Laurent Bricault et Richard Veymiers, « Quinze ans après. Les études isiaques (1997-2012) : un premier bilan », dans Laurent Bricault et Miguel John Versluys (dir.), *Egyptian Gods in the Hellenistic and Roman Mediterranean : Image and Reality between local and global*, Caltanissetta, Salvatore Sciascia editore, coll. « Supplemento a Mythos », 3, nouvelle série, 2012, p. 1-24 ; Jean Leclant et Laurent Bricault, *Recueil des inscriptions concernant les inscriptions isiaques (RICIS)*, Paris, De Boccard, 2005, 3 vol.

Sarapis et les empereurs romains

La dévotion de Caracalla pour le dieu alexandrin est sans équivalents chez les empereurs romains, mais cette divinité syncrétiste issue de l'Égypte lagide s'implanta dans l'Empire romain avec difficulté. Époux divin d'Isis, Sarapis possédait de multiples attributs dont les plus connus sont l'abondance et la fertilité, le caractère chthonien, la capacité de guérison des maux physiques et mentaux, en plus d'être reconnu comme le protecteur d'Alexandrie et du couple royal lagide. Son culte s'exporta progressivement dans tout l'Empire romain dès le 1^{er} siècle avant notre ère, notamment par les *negotiatores* (marchands) et les déplacements des troupes militaires⁸. La *gens isiaica* (autre nom pour les divinités du panthéon isiaque), plutôt mal reçue sous la dynastie julio-claudienne (28 av. J.-C.-68), devint graduellement très populaire chez les empereurs. Le principat de Vespasien (69-79) marqua la fin officielle des persécutions contre les fidèles isiaques, et Sarapis fut de plus en plus représenté sur les monnaies des ateliers monétaires de Rome, preuve de la dévotion des empereurs. Caracalla en est le parfait représentant à travers les sources épigraphiques d'Alexandrie qui reflètent son image publique⁹ : « maître de la terre, de la mer et du

8. Corinne Bonnet et Laurent Bricault, *Quand les dieux voyagent. Cultes et mythes en mouvement dans l'espace méditerranéen antique*, Genève, Labor et fides, 2016, p. 113-130 ; Michel Malaise, *Les conditions de pénétration et de diffusion des cultes égyptiens en Italie*, ouvr. cité, p. 362-365.

9. Étienne Bernard, « Les documents épigraphiques et Caracalla en Égypte », dans Franck Goddio (dir.), *Alexandrie, les quartiers royaux submergés*, Londres, Periplus, 1998, p. 143-152 ; Attilio Mastino, *Le titolature di Caracalla e Geta attraverso le iscrizioni*, Bologne, CLUEB, 1981, p. 72-73 ; Robert Turcan, *Les cultes orientaux dans le monde romain*, Paris, Les Belles Lettres, 1989, p. 94 ; Dieter Hagedorn (dir.), « Von kurios zu despotès, Eine Bemerkung zur Kaiser Titulatur im 3/4 Jhd », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, n° 39, 1980, p. 166-167.

monde habité, souverain de l'univers, aimé/adorateur¹⁰ de Sarapis, éternellement vivant, pieux Auguste».

La dévotion de Caracalla pour Sarapis
illustrée par l'iconographie monétaire

Caracalla, de son vrai nom Lucius Septimius Bassianus puis Marcus Aurelius Antoninus, figure à la fois comme un empereur autoritaire et un grand admirateur d'Alexandre le Grand, uniquement apprécié des soldats. À la mort de Septime Sévère qui régna de 193 à 211, Caracalla était destiné à corégner avec son frère cadet Géta, lui aussi Auguste depuis 209. Des mésententes et une haine mutuelle poussèrent cependant Caracalla à assassiner son frère après seulement un an de règne conjoint. Ce n'était pas sa première tentative puisqu'au cours de la campagne militaire de 209 en Bretagne contre les Calédoniens, Caracalla avait comploté contre son père également (qui lui pardonna) afin de prendre le pouvoir. À partir de 212, Caracalla, nouvel empereur régnant désormais seul, en profita également pour assassiner les soutiens de Géta et frapper ce dernier de *damnatio memoriae*, une pratique romaine visant à effacer toute trace d'une personne¹¹. Outre les événements majeurs mentionnés précédemment (*Constitutio antoniniana*, réforme économique, massacre d'Alexandrie), son règne se distingua par deux expéditions militaires, en Occident d'une part à la frontière du Rhin (213-214), puis en Orient (216-217) où il déclara la guerre au royaume des Parthes et trouva la mort en 217, trahi par ses propres troupes. Enfin, son adoration pour Sarapis fut sans commune mesure, comme le montre la numismatique.

10. Selon les différentes interprétations des traducteurs, le mot est à prendre soit à l'actif, « qui aime Sarapis », soit au passif, « qui est aimé de Sarapis ».

11. Cassius Dion, *Histoires romaines*, LXXVIII, 2, 2-4, ouvr. cité, p. 281-283.

En effet, l'étude iconographique des monnaies nous apprend que sous son règne et pour le seul cas de l'Asie mineure, les ateliers monétaires émettant uniquement des monnaies à l'effigie de Sarapis s'élevèrent à presque cinquante alors qu'il avait fallu attendre le principat de Trajan (98-117) pour voir apparaître les premières émissions à l'effigie de Sarapis dans cette région¹². Les émissions monétaires sous Caracalla prirent une cadence soutenue en Orient mais également à Rome, où de nouveaux types iconographiques apparurent, notamment entre 214 et 217¹³. À Rome (voir page suivante), ce sont deux types monétaires émis en 206, un denier¹⁴ et un as¹⁵, qui attirent l'attention¹⁶.

L'iconographie de ces monnaies représente une silhouette drapée et barbue avec *modius* sur la tête, main droite baissée et tenant un sceptre de la gauche. La divinité représentée se tient debout et plutôt de face (voir légèrement orientée vers la gauche) dans un édifice distyle, avec la légende IOVI SOSPITATORI. Ces deux monnaies sont répertoriées dans la base de données mise

-
12. Laurent Bricault, *Atlas de la diffusion des cultes isiaques (IV^e av. J.-C.-IV^e s. apr. J.-C.)*, Paris, De Boccard, coll. « Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nouvelle série », XXIII, 2001, cartes XIII et XIV ; Laurent Bricault, « Sarapis au droit des monnaies provinciales romaines d'Asie mineure et de Thrace », dans *The Numismatic Chronicle. Coinage, Policy and Civic Life in the Roman Imperial Provinces at the end of the Severian Age (AD 218-244)*, Londres, Royal Numismatic Society, vol. 177, 2017, p. 217.
 13. Jérémy Gribaut, *La perception du culte de Sarapis à travers l'iconographie des monnaies pendant le Haut Empire romain : le cas des ateliers monétaires de Rome et d'Alexandrie*, mémoire de maîtrise, Lille, Université de Lille, 2018, p. 63-83.
 14. Harold Mattingly et Edward A. Sydenham, *Roman Imperial Coinage*. Vol. IV, part. 1. *Pertinax to Geta*, Londres, Spink and Son Ltd, 1936, p. 234.156.
 15. Harold Mattingly et Edward A. Sydenham, *Roman Imperial Coinage*. Vol. IV, part. 1. *Pertinax to Geta*, ouvr. cité, p. 289.472a.
 16. Sur ces notices numismatiques, les illustrations des monnaies ne sont pas à l'échelle. Les descriptions sont les miennes et non celles du catalogue de référence.



Denier (AR), Rome, 206

D/ANTONINVS PIVS AVG; tête aurée de Caracalla jeune tournée vers la droite.

R/IOVI (à l'exergue) SOSPITATORI; silhouette drapée et barbue avec *modius*, main dr. baissée et tenant un sceptre de la main g. dans un édifice distyle (temple?).

Bibli.: RIC IV, p. 234.156.



As (Æ), Rome, 206

D/M AVR ANTONINVS PIVS AVG; tête aurée de Caracalla jeune tournée vers la droite.

R/IOVI (à l'exergue) SOSPITATORI SC (dans le champ); silhouette drapée et barbue avec *modius*, main dr. baissée et tenant un sceptre de la main g. dans un édifice distyle (temple?).

Bibli.: RIC IV, p. 289.472a.

au point par Laurent Bricault¹⁷ et on les retrouve également sous forme de notices dans le volume IV du *Roman Imperial Coinage*, catalogue de référence en numismatique romaine. Cet ouvrage répertorie également un type monétaire sur *aureus*¹⁸ portant la même iconographie ainsi qu'un second modèle d'as portant au droit un portrait de Caracalla légèrement différent (avec égide)¹⁹.

Il semblerait également qu'il n'existe pas d'autre type monétaire à cette effigie ni d'émission semblable en dehors de Rome. Les descriptions du volume IV du *Roman Imperial Coinage* identifient Jupiter tenant un foudre et un sceptre dans un temple distyle. Laurent Bricault, pour sa part, en fait une autre interprétation : « La divinité, identifiée comme Jupiter *Sospitator* par la légende, est probablement également à identifier à Sarapis²⁰. » L'auteur spécialiste des cultes isiaques émet ensuite l'hypothèse dans son ouvrage de référence (*Sylloge Nummorum Religionis Isiacae et Sarapiacae*, SNRIS) que cette légende, signifiant Jupiter Sauveur, aurait pu servir à masquer le nom de Sarapis aux yeux des sénateurs de Rome, traditionnellement opposés aux cultes étrangers et régulièrement en conflit avec la famille impériale des Sévères²¹. Plusieurs éléments incitent à voir Sarapis au lieu de Jupiter : tout d'abord, le *modius* en latin ou *kalathos* en grec ancien, à l'origine un récipient servant d'unité de mesure à

17. Laurent Bricault (dir.), *Syllage Nummorum Religionis Isiacae et Sarapiacae*, Paris, De Boccard, coll. « Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres », XXXVIII, 2008, sur CD-ROM.

18. Harold Mattingly et Edward A. Sydenham, *Roman Imperial Coinage*. Vol. IV, part. 1. *Pertinax to Geta*, ouvr. cité, p. 234.156.

19. Harold Mattingly et Edward A. Sydenham, *Roman Imperial Coinage*. Vol. IV, part. 1. *Pertinax to Geta*, ouvr. cité, p. 289.472b.

20. Laurent Bricault (dir.), *Syllage Nummorum Religionis Isiacae et Sarapiacae*, ouvr. cité, sur CD-ROM, fiches Roma24a et Roma24b.

21. Laurent Bricault (dir.), *Syllage Nummorum Religionis Isiacae et Sarapiacae*, ouvr. cité, p. 194.

grains, s'impose comme le couvre-chef caractéristique de Sarapis, symbole de prospérité. Dans la partie occidentale de l'Empire romain, la divinité ne figure jamais sans cet attribut. Concernant la légende des types monétaires, IOVI SOSPITATORI (À Jupiter sauveur), elle semble complètement méconnue en dehors du corpus numismatique sous les Sévères²² : ni la littérature antique ni la documentation archéologique, papyrologique ou épigraphique ne mentionnent à ma connaissance cette épiclese, qui semble problématique pour plus d'un spécialiste²³.

L'importance du culte de Sarapis pour la dynastie des Sévères est bien attestée par les sources antiques qui rapportent que Septime Sévère, accompagné par la famille impériale, visita l'Égypte et séjourna à Alexandrie entre l'hiver 199 et le printemps 200. Il y est dit que l'empereur apprécia fortement cette étape : « Le voyage d'Égypte lui fit grand plaisir : le culte de Sérapis, la singularité des lieux et des animaux qu'ils produisent, piquèrent sa curiosité, et il en garda toujours depuis un agréable souvenir²⁴. » Il s'agit ici de la biographie de Septime Sévère, mais la mention de la présence de la famille impériale à ses côtés, de prime abord anecdotique, revêt en fait une certaine importance : le jeune Caracalla a nécessairement été en contact avec le culte de Sarapis au cours de ce séjour, supposant *a minima* une certaine influence. Donc, selon

-
22. Titulature répertoriée très tôt au nom de Jupiter : *Encyclopédie méthodique. Antiquités, mythologie, diplomatique des chartes, et chronologie. Tome troisième*, Paris, Panckoucke Libraire, 1740, p. 378 ; Henry Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain communément appelées médailles impériales, tome huitième*, Paris/Londres, Rollin & Feuardent, 1892 [deuxième édition], p. 396.
23. Erika Manders, *Coining Images of Power. Patterns in the Representation of Roman Emperors on Imperial Coinage, A. D. 193-284*, Leyde/Boston, Brill, coll. « Impact of Empire », 15, 2012, p. 102-107 et p. 106.
24. *Histoire Auguste*. T. premier. *Vie de Sévère*, XVII, éd. et trad. Florentin Legay, Paris, C. L. F. Panckoucke, 1844, p. 133.

Laurent Bricault, ces deux types monétaires émis à l'effigie du jeune Caracalla représentent au revers la divinité lagide dans un temple distyle, une hypothèse qui reste tout à fait plausible. Pour aller plus loin dans la démonstration, il peut être intéressant de confronter ces iconographies monétaires à un événement postérieur de quelques années assez méconnu et pourtant bien attesté : la construction du *Serapeum* à Rome.

L'apport des sources à l'iconographie monétaire

On sait par l'*Histoire Auguste*²⁵ que Caracalla fixa peut-être le culte de Sarapis au cœur de Rome, bien que la date reste inconnue. En effet, le chronographe rapporte que Caracalla ancre le culte d'Isis dans l'*Urbs*, tout en s'en étonnant puisqu'il avait déjà été implanté sous le règne de l'empereur Commode (180-192). L'auteur aurait-il confondu le culte d'Isis et celui de Sarapis ? Il faut noter que la portée symbolique et religieuse d'une telle mesure est significative : intégrer un dieu au sein du *pomerium*, les limites sacrées de la cité, revenait à le placer sur un pied d'égalité avec les divinités du panthéon romain. Cet argument, mal appuyé, trouve un soutien dans l'ouvrage majeur de l'archéologue Filippo Coarelli, le *Guide archéologique de Rome*²⁶, qui rappelle que le *Serapeum* de l'*Urbs* est connu par des dessins de la Renaissance²⁷. Dans son guide archéologique, l'auteur affirme que le temple fut bâti par Caracalla : « Le temple de Sérapis est mentionné dans l'*Historia Augusta* (Caracalla, 9) et sur une inscription qui en provient, découverte dans l'église

25. *Histoire Auguste*. T. premier. *Vie de Caracalla*, IX, ouvr. cité, p. 191.

26. Filippo Coarelli, *Guide archéologique de Rome*, éd. Roger Hanoune, Paris, Hachette, coll. « Bibliothèque d'archéologie », 1994, p. 170 et 172.

27. Malgré mes recherches, je n'ai pas réussi à me procurer de reproductions de ces dessins.

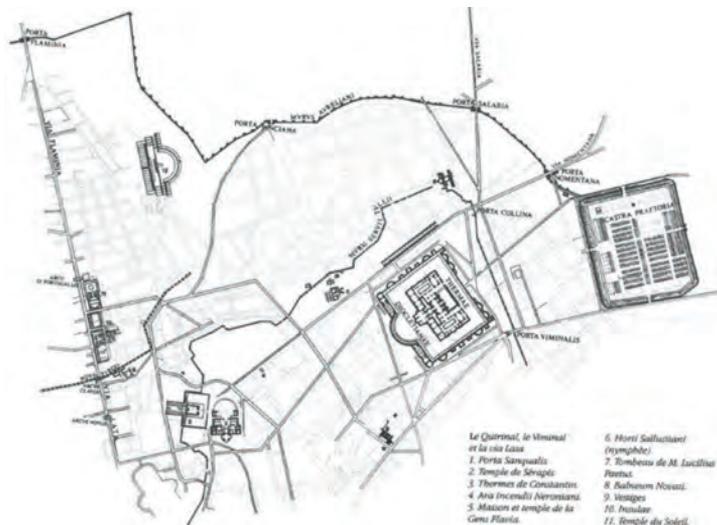
*S. Agata dei Goti*²⁸.» L'inscription qui est détériorée porte sur chaque face le texte suivant : « à Sérapis le sauveur, le dieu sous la protection duquel est la maison²⁹ ». Il est intéressant de noter que ce bloc de marbre porte l'épiclèse de Sérapis le sauveur, faisant écho à la titulature des monnaies.

En se basant sur les dessins de la Renaissance, Filippo Coarelli interprète les dimensions du *Serapeum* : il s'agissait d'un édifice monumental de 135 mètres par 98, ce qui en faisait le temple le plus imposant de la cité avec le temple de Vénus et de Rome. Les colonnes devaient avoir un diamètre de deux mètres et une hauteur de 21,17 mètres. Le sanctuaire, sans doute inspiré du *Sarapieion* (sanctuaire de Sarapis en grec ancien) d'Alexandrie, possédait aussi un *mithraeum* en annexe, un sanctuaire consacré à la divinité Mithra. Selon Filippo Coarelli, les hauts murs de briques de soutènement de l'escalier d'accès au temple sont encore visibles aujourd'hui, sur le côté droit des jardins Colonna. Ce sont dans ces jardins d'ailleurs que furent retrouvés deux blocs de marbre de grandes dimensions qui en proviennent : un angle de fronton et un fragment de chapiteau de pilastre dans le style architectural sévérien (il est très proche de ceux utilisés pour le portique d'Octavie, reconstruit sous Septime Sévère). Si le *Serapeum* fut initialement interprété comme étant le temple du Soleil de l'empereur Aurélien (270-275), les régionnaires de Rome (ou le *Curiosum* et la *Notitia Urbis Romae*) infirment ce postulat. En effet, ces deux documents archivistiques sur la topographie de Rome au IV^e siècle³⁰

28. Filippo Coarelli, *Guide archéologique de Rome*, ouvr. cité, p. 172.

29. Wilhelm Henzen (dir.), *Corpus Inscriptionum Latinarum*. vol. VI. *Inscriptiones Urbis Romae Latinae*, Berlin, De Gruyter, 1886, p. 573, 30. 797, 36. 750.

30. Ralf Behrwald, « Les régionnaires de Rome : stratigraphies d'un texte », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 150^e année, n° 2, 2006, p. 743-764.



Plan du Quirinal, Viminal et la *Via Lata*, *Guide archéologique de Rome*, p. 168.

mentionnent d'une part la « *Regio VII Via Alta: continet templum Solis et castra*³¹ », situant le temple d'Aurélien dans la région VII; d'autre part, ils distinguent cet édifice du *Serapeum*, l'appellation suivante en témoignant: « *Regio VI Alta Semita: Continet templum Salutis et Serapis*³² ». Filippo Coarelli confirme par ailleurs l'appartenance du temple de Sérapis à la région VI, qui intégrait les deux collines du Quirinal et du Viminal: « mais le plus imposant de tous était certainement le temple de Sérapis, construit par Caracalla, sur

31. Luigi Canina, *Indicazione topografica di Roma antica distribuita nelle XIV regione*, 1830, italien, Rome, s. l., 1841, p. 130.

32. Luigi Canina, *Indicazione topografica di Roma antica distribuita nelle XIV regione*, ouvr. cité, p. 113.

des pentes occidentales de la colline [du Quirinal], entre la *piazza della Pilota* et le *piazzale del Quirinale*³³ ».

Interprétation des données

Au vu des arguments précédents, il semble plausible de voir dans l'iconographie des revers de ces monnaies la représentation figurative du temple de Sarapis de Rome. L'année 206, date d'émission des monnaies, peut être associée à la date de consécration et d'ouverture du temple après plusieurs années de travaux, qui auraient pu débiter au retour de la famille impériale à Rome au printemps 200. Si tel fut le cas, la construction en six ans d'un tel monument relève presque de l'exploit. Mais rien ne permet d'affirmer que les travaux débutèrent bien à cette date. En revanche, aucune autre monnaie émise à Rome sous le principat de Caracalla (211-217) ou même datant du principat de Septime Sévère (193-211) ne représente de manière plus explicite la consécration de l'édifice³⁴, et il semble invraisemblable que l'événement n'ait pas été commémoré par une émission monétaire.

Néanmoins, le regretté Marcel Le Glay situait la construction de l'édifice vers 215, après le séjour funeste de Caracalla en Égypte³⁵; le savant relatait notamment l'importance du syncrétisme naissant entre Sarapis et Sol-Hélios. La proposition est intéressante, puisque c'est en effet au retour d'Égypte que Caracalla

33. Filippo Coarelli, *Guide archéologique de Rome*, ouvr. cité, p. 170.

34. Jérémy Gribaut, *La perception du culte de Sarapis à travers l'iconographie des monnaies pendant le Haut Empire romain*, ouvr. cité, p. 63-78; Laurent Bricault (dir.), *Syllage Nummorum Religionis Isiacae et Sarapiacae*, ouvr. cité, sur CD-ROM.

35. Marcel Le Glay, « Sur l'implantation des sanctuaires orientaux à Rome », dans *L'Urbs : espace urbain et histoire (I^{er} siècle av. J.-C. - III^e siècle ap. J.-C.)*, Actes du colloque international de Rome (8-12 mai 1985), Rome, École française de Rome, coll. « Publications de l'École française de Rome », 98, 1987, p. 551.

«s'appropriä» Sarapis et qu'il fit en effet émettre dès 215 une quantité considérable de monnaies à l'effigie de la divinité. Néanmoins, certains éléments ne concordent pas: d'abord, il est plus probable que l'empereur quitta Alexandrie vers la fin du mois d'avril 216, puisqu'Adam Lukaszewicz³⁶ mentionne dans ses travaux une dédicace en l'honneur de Caracalla faite par la cité, à l'initiative de deux grands prêtres. Celle-ci est datée du 11 mars 216 et il semble improbable qu'une telle dédicace³⁷ ait été rédigée après le massacre, à moins que, comme le précise Adam Lukaszewicz, il ne s'agisse d'un texte officiel justifiant l'acte comme un choix difficile et nécessaire au salut de la cité. Le massacre proprement dit eut sans doute lieu en avril, soit pendant, soit après les *Sarapia*, fêtes célébrant «la dimension politique liée à la divinité [Sarapis] et l'incarnation de la puissance royale» selon les mots de Chris Rodriguez³⁸. Cela signifie que le *Serapeum* de Rome ne put être construit vers 215, ni probablement plus tard: en mai 216, Caracalla était à Antioche³⁹ et il mourut moins d'un an plus tard, en avril 217; la construction du temple dans un si court laps de temps semble relever de l'irréalisable.

Ensuite, parmi la très forte production de types monétaires à l'effigie de Sarapis entre 215 et 217 dans la ville de Rome, aucun

36. Adam Lukaszewicz, «Alexandrie sous les Sévères et l'historiographie», dans *Egitto e storia antica dall'ellenismo all'età araba. Bilancio di un confronto*, colloque international de Bologne (31 août-2 septembre 1987), Bologne, CLUEB, 1989, p. 491-496; Adam Lukaszewicz, «Remarques sur les rapports entre les élites urbaines de l'Égypte et la dynastie des Sévères», *The Journal of Juristic Papyrology*, n° 24, 1994, p. 91.

37. François Kayser, *Recueil des inscriptions grecques et latines (non funéraires) d'Alexandrie impériale (r. ur. ap. JC.)*, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale, 1994, inscription n° 14.

38. Chris Rodriguez, «Caracalla et les Alexandrins: coup de folie ou sanction légale?», *The Journal of Juristic Papyrology*, n° 42, 2012, p. 232-233.

39. Chris Rodriguez, «Caracalla et les Alexandrins: coup de folie ou sanction légale?», ouvr. cité, p. 234.

ne représente la divinité dans une façade d'édifice, que l'on pourrait associer au temple de la divinité. Le dieu est uniquement représenté trônant ou debout, avec divers attributs et accompagné de Cerbère⁴⁰. Donc, au contraire des types monétaires de 206 discutés dans cet article, l'hypothèse de Marcel Le Glay ne justifie pas l'absence de façade distyle sur les monnaies de Rome à partir de 215, alors que la construction d'un tel édifice aurait mérité une célébration de l'événement par une iconographie monétaire spécifique. On peut donc émettre certaines réserves sur cette interprétation.

Se pose alors la question de l'identité du commanditaire de l'édifice : en effet, les sources littéraires suggèrent que l'opération aurait pu être l'œuvre de Septime Sévère qui, si l'on en croit l'*Histoire Auguste*, apprécia le voyage à Alexandrie. Cette hypothèse est confortée par les observations de Filippo Coarelli qui, dans le *Guide archéologique de Rome*, relève la forte similitude entre l'architecture d'un des blocs de marbre ayant appartenu au temple, celui en forme de chapiteau de pilastre, et des modèles de chapiteaux ayant servi dans des structures bâties sous le principat de Septime Sévère⁴¹. Néanmoins, les types monétaires portant au droit l'effigie du jeune Caracalla tendent à prouver le contraire. Notons simplement qu'à cette date, Caracalla est déjà Auguste depuis huit ans, qu'il est destiné à régner sur l'Empire romain et qu'il possède les moyens politiques nécessaires pour mener une telle entreprise. De plus, le témoignage de l'*Histoire Auguste* pourrait suggérer l'hypothèse que c'est bien le culte de Sarapis que Caracalla fixa dans la capitale, et non celui d'Isis, présent depuis plusieurs décennies.

40. Jérémy Gribaut, *La perception du culte de Sarapis à travers l'iconographie des monnaies pendant le Haut Empire romain : le cas des ateliers monétaires de Rome et d'Alexandrie*, ouvr. cité, p. 63-78 et 89-90.

41. Filippo Coarelli, *Guide archéologique de Rome*, ouvr. cité, p. 172.

Pour sa part, Filippo Coarelli avance que c'est bien Caracalla qui ordonna la construction du temple, mais sans apporter d'élément plus précis sur sa datation.

★★★

Conçus en 206, les types monétaires étudiés dans cet article comportent une iconographie unique ne présentant aucune similitude avec les iconographies monétaires romaines émises entre 193 et 217. Donc ces monnaies ont probablement été émises pour commémorer la consécration du sanctuaire, car il semble invraisemblable qu'aucune monnaie n'ait été produite à cette occasion. Le jeune Caracalla étant, d'une part, Auguste depuis 198 et, d'autre part, représenté au droit de ces types monétaires émis en 206, il est probable qu'il fut à l'origine de cet événement au cours de cette année. En revanche, la date du début des travaux reste inconnue, mais on peut supposer qu'elle ne put être antérieure au début de l'année 200, lorsque la famille impériale retourna dans la capitale après le séjour égyptien. Il n'est pas certain que Caracalla commandita les travaux (car il pourrait aussi s'agir de son père), mais c'est fort probable : pour rappel, il figure comme l'empereur le plus séduit par le culte de Sarapis, comme en attestent différents événements de son principat. Pour exemple, la dédicace du glaive fratricide à la divinité ptolémaïque dans le *Sarapieion* d'Alexandrie s'impose d'emblée⁴². Également, l'analyse de Laurent Bricault concernant l'identité de la divinité représentée sur ces types monétaires convainc : la présence du *modius*, caractéristique de Sarapis, ne laisse planer aucun doute.

Néanmoins, il serait intéressant de relever d'autres occurrences, en dehors de la documentation numismatique, de l'épiclèse

42. Cassius Dion, *Histoire Romaine*, LXXVIII, 23, 2-3, ouvr. cité, p. 335-336.

Iovi Sospitatori, ce qui pourrait témoigner de l'existence de la divinité Jupiter Sauveur, ne manquant pas d'enrichir et diversifier les hypothèses. En l'absence d'informations supplémentaires sur cette divinité, il est cohérent d'y voir un subterfuge comme l'a proposé Laurent Bricault, puisque l'épiclèse de Sérapis le sauveur est pour sa part bien avéré sur un bloc de marbre ayant appartenu au *Serapeum* de Rome, comme nous l'avons vu précédemment.

Pour leur part, les deux types monétaires examinés fournissent probablement une datation absolue de la consécration du *Serapeum* de Rome par le jeune Caracalla Auguste, mais le débat reste ouvert concernant la date exacte du début des travaux ou même sur la date d'édification proposée par Marcel Le Glay ; les éléments actuels ne permettant pas de statuer pleinement sur cette question, la proposition de l'an 200 nécessite d'être appuyée par d'autres sources, archéologiques notamment.

Compte rendu de Laurent Turcot, *L'histoire nous le dira*, chaîne Youtube

JUSTIN DUBÉ
Baccalauréat en histoire

La chaîne YouTube *L'histoire nous le dira*¹ a été créée en décembre 2017 par l'historien Laurent Turcot, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire des loisirs et des divertissements. Celui-ci a produit et participé à la rédaction de nombreux ouvrages d'histoire culturelle et sociale (sports, mœurs, loisirs...), particulièrement de la France et du Canada au xviii^e siècle. Sa pratique historique dépasse toutefois de très loin le cadre universitaire; par exemple, il intervient depuis plusieurs années dans différents médias (Radio-Canada, TVA, Télé-Québec...). Turcot a également publié une série de deux romans historiques nommée *L'homme de l'ombre* (Hurtubise, 2018-2019), et joué un rôle d'historien-consultant pour la création du jeu vidéo *Assassin's Creed Unity*. Il a d'ailleurs écrit un livre sur le sujet avec Jean-Clément Martin, *Au cœur de la Révolution, les leçons d'histoire d'un jeu vidéo* (Vendémiaire, 2015)².

-
1. <https://www.youtube.com/channel/UCN4TCCaX-gqBNkrUqXdgGRA>, page consultée le 22 février 2020.
 2. «Laurent Turcot», Université du Québec à Trois-Rivières, [en ligne] <http://lturcot.com>, page consultée le 22 février 2020.

C'est en constatant l'intense fréquentation du site YouTube par les jeunes que lui est venue l'idée de créer sa propre chaîne. Selon lui, «il n'y avait presque pas de contenu québécois offert sur ce média³». L'historien souhaite donc vulgariser l'histoire auprès des jeunes Québécois et les intéresser à la discipline historique. En ce sens, il estime qu'il s'agit d'un succès puisque 70 % des internautes qui fréquentent sa chaîne ont entre 14 et 35 ans. Turcot réalise lui-même ses vidéos, tant sur le plan de la technique que du contenu, même s'il peut compter sur des collaborateurs pour la recherche associée à certains épisodes. Il affirme miser sur une approche essentiellement pédagogique, mais également dynamique et humoristique. Sa démarche semble indépendante de toute considération commerciale ou financière. Rares en effet sont les épisodes précédés de vidéos publicitaires monétisées, même si la majorité présente toutefois quelques publicités ponctuelles à l'écran. Cette initiative d'histoire publique découle donc essentiellement d'une passion personnelle et d'une mission pédagogique. Selon Turcot, le contenu de sa chaîne a pu être répercuté dans les médias à quelques reprises, entre autres lorsqu'il publia une version écrite et commentée de son épisode *La terre plate médiévale* dans le journal *La Presse*. Soulignons en outre que la chaîne a gagné le prix du public «YouTuber d'Histoire 2019» remis par Histoire de Lire (BNP Paribas) dans le cadre du Salon du livre d'Histoire de Versailles⁴. Cet honneur révèle l'intérêt du public français pour sa chaîne, un intérêt qui est d'ailleurs manifeste dans les commentaires des vidéos.

-
3. «Entretien avec Laurent Turcot, chercheur et youtubeur», *Magazine Acfas*, 21 novembre 2019, <https://www.acfas.ca/publications/magazine/2019/11/entretien-laurent-turcot-chercheur-youtubeur> (page consultée le 22 janvier 2020)
 4. Voir sur sa chaîne: *L'histoire nous le dira*, [en ligne] <https://www.youtube.com/channel/UCN4TCCaX-gqBNkrUqXdgGRA/videos> (page consultée le 22 février 2020).

En moyenne, la chaîne met en ligne un épisode par semaine, Turcot invitant parfois le public à déterminer le prochain sujet. Au total, ses vidéos ont été vues 2,4 millions de fois, et la chaîne cumule plus de 65 000 abonnés. Pour sa part, le podcast a généré environ 64 000 téléchargements⁵. Les vidéos couvrent un large éventail de sujets, principalement sur les mœurs et l'histoire du Québec contemporain, de la Nouvelle-France et de la France moderne (xvii^e-xviii^e siècles). Des événements marquants comme la Révolution française y côtoient des thèmes plus anecdotiques ou inusités. Le 2/3 des vidéos durent de 5 à 15 minutes. Plus des 3/4 d'entre elles obtiennent entre 5 et 30 milliers de visionnements : sur le podcast, on parle plutôt de 400 à 600 téléchargements par épisode, avec des variations beaucoup moins marquées que sur YouTube. Les épisodes les plus visionnés sont « L'hygiène d'autrefois » (170 k), « Épilation au Moyen Âge » (109 k) et « Homosexualité et bisexualité à la Renaissance » (91 k). Turcot invite très rarement des intervenants autres que lui-même, mais le cas échéant ce sont les invités qui tiennent la vedette.

D'une durée de 14 minutes, le premier épisode porte sur l'« histoire du caca ». Avec 82 000 visionnements, il s'agit du quatrième épisode le plus populaire de la chaîne. Le son et la luminosité y sont acceptables, mais guère plus. En tenue décontractée, Turcot se tient devant une bibliothèque et explique comment l'apparition de la pudeur et de l'intimité aux xvi^e-xvii^e siècles a accompagné une construction symbolique autour de l'excrément. Le débit du youtuber et le rythme de la capsule sont assez rapides, faisant apparaître des images et des citations pour illustrer le propos. Usant d'un registre de langue standard, parfois même

5. Voir le podcast : *L'histoire nous le dira*, [en ligne] <https://lhistoirenousledira.podbean.com>, page consultée le 22 février 2020.

soutenu, Turcot n'hésite cependant pas à utiliser des traits d'humour ou encore à glisser des québécoisismes de façon plutôt appuyée. Notons qu'il employait ces expressions québécoises comme s'il s'adressait à un public français, se donnant la peine d'en expliquer le sens, plutôt qu'à la manière de référents culturels communs avec le spectateur. Son propos est accompagné d'une bibliographie de plusieurs références historiographiques mise en description. Les commentaires des auditeurs proposent des jeux de mots ou des plaisanteries, mais aussi apportent ou demandent des précisions, ou encore complimentent la vidéo. En balado, on compte 346 téléchargements et aucun commentaire.

L'épisode 87, « Sexe, prostitution et homosexualité en Nouvelle-France », constitue une vidéo très représentative de la chaîne, tant sur le plan du contenu que de la longueur (16 minutes) et de la popularité (20 000 vues). Il s'agit également d'un épisode assez récent, sorti en décembre 2019 : le nombre de visionnements peut donc encore augmenter au cours des prochains mois, surtout compte tenu du type de sujet abordé. On remarque rapidement que le son et l'image se sont considérablement améliorés et que le débit du youtubeur est moins précipité. Son langage est d'ailleurs plus soutenu. Les québécoisismes imagés ont définitivement été congédiés. Turcot ne se tient plus devant ses bibliothèques, mais entre elles, avec un sofa et une fenêtre en arrière-plan. Autre changement, la caméra utilise plusieurs cadres : un plus rapproché, un plus éloigné et un autre en angle avec l'image en noir et blanc. De plus, la vidéo commence par une page titre et une rapide musique d'introduction. On note d'ailleurs que l'historien a moins recours à l'humour, adoptant une attitude un peu plus calme et posée. Son expression et sa tonalité sont d'ailleurs plus stables, voire monotones à l'occasion. Notons qu'il s'agit de l'une des rares vidéos à avoir été réalisées

en collaboration avec d'autres individus, tant pour le contenu que pour le montage.

En somme, les sujets abordés sur la chaîne se distinguent par leur variété. La recherche de Turcot se base toujours sur plusieurs références et ses talents de vulgarisateur n'ont pas à être démontrés. Son objectif premier est indiscutablement atteint : il fait comprendre clairement et rapidement à l'auditeur les grandes lignes du sujet historique donné. Ses vidéos sur les personnages ou les événements plus connus suscitent l'intérêt, mais elles brillent davantage par leur caractère vulgarisé que par leur originalité. Il est évident que Turcot se passionne d'abord pour l'histoire socioculturelle moderne. Les épisodes sur ce sujet sont souvent plus colorés et originaux que les autres, et bénéficient d'une plus grande profondeur explicative.

Le format habituel des capsules, très simple, est idéal pour satisfaire facilement sa curiosité. Même si le contenu est vulgarisé, l'historien ne se perd que rarement en banalités, les sujets étant généralement bien creusés. À cet égard, il importe de souligner le soin apporté par Turcot à utiliser des sources premières pertinentes, qui mettent l'internaute en contact avec la matière historique tout en rendant son propos plus divertissant. Aussi, les rares vidéos où il invite d'autres intervenants apportent une certaine variété. Mais il faut le dire, les vidéos sont répétitives à plusieurs égards : à peu près le même décor, le même ton, la même logique explicative, etc. La variété des sujets vient contrebalancer cette faiblesse – laquelle est peut-être en même temps un gage de réussite puisque ce format est efficace. Certains regretteront le recul des québécismes et de l'humour avec le temps, lesquels teintaient les vidéos d'un aspect ludique. Il faut néanmoins avouer qu'ils brisaient parfois le rythme de la vidéo. On peut y voir une évolution naturelle, l'historien-youtubeur tente de standardiser et de polir son produit, plutôt que d'essayer d'aguicher un nouveau public.

Il semble que les internautes préfèrent, et de loin, les vidéos où Turcot aborde les mœurs d'autrefois, notamment hygiéniques, lesquelles suscitent sans doute l'intérêt de plusieurs profanes curieux en quête d'exotisme et de légèreté. Mais notons que le thème de la Révolution française a été également très porteur, ce qui montre aussi un vif intérêt pour la vulgarisation des grandes périodes. En revanche, les courtes vidéos sur l'histoire du Québec, de la culture populaire et des sports passionnent généralement peu les masses. Cela s'explique sans doute en partie par le fait que le public de la chaîne semble composé d'un très grand nombre de Français, qui ne s'enthousiasment guère pour l'histoire québécoise. Globalement, le succès de la chaîne repose d'abord sur l'aspect souvent distrayant des thèmes abordés, sur la vulgarisation et sur la recherche fournie qui soutient le propos. Notons aussi que le balado est beaucoup moins écouté que les vidéos sur YouTube.

Il va sans dire qu'avec sa chaîne YouTube, Laurent Turcot s'inscrit totalement dans une démarche d'histoire appliquée, puisqu'il réalise et diffuse un contenu historique en dehors de la sphère universitaire. Fondamentalement, il cherche à offrir aux jeunes Québécois qui fréquentent YouTube une façon d'apprendre tout en se divertissant. Il espère ainsi que sa « position de professeur d'université légitimerait le contenu historique auprès du public, et le média auprès de [ses] collègues chercheurs⁶ ». Il fait donc, assez habilement d'ailleurs, le pont entre la production scientifique et le divertissement pour grand public. En ce sens, c'est une réussite, et il demeure l'un des seuls youtubeurs-historiens du Québec. Cependant, il est loin d'être sûr que les jeunes Québécois se ruent sur ses vidéos, qui restent d'ailleurs beaucoup – et peut-être même surtout – prisées par un public français.

6. « Entretien avec Laurent Turcot, chercheur et youtuber », doc. cité.

Achévé d'imprimer en mai deux mille vingt
sur les presses de



Gatineau (Québec).

Histoire du cheval canadien

**Marie-Soleil Belzile, Justin Dubé et
Maxime Bontemps**

Marie Gérin-Lajoie et Elsie Reford : deux visions
féminines du Canada

Anthony Carrier

Toutes ces cendres qui encombrent nos mains :
l'écriture créative selon Raymond Carver

Anthony Lacroix

À propos de deux monnaies émises à Rome à l'effigie
du jeune Caracalla Auguste

Jérémy Gribaut

Compte rendu de Laurent Turcot, *L'histoire nous
le dira*, chaîne YouTube (2017-)

Justin Dubé

